

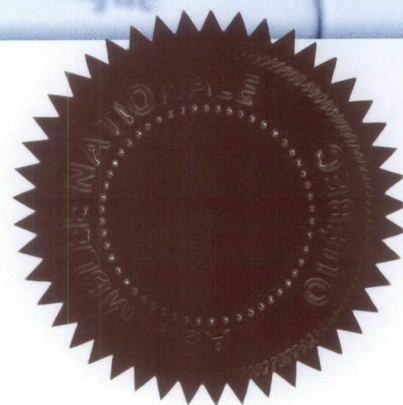
UNE ANNÉE RICHE EN RÉALISATIONS

ASSEMBLÉE NATIONALE
n° 745-20061205

Des projets qui se concrétisent



Ordre
des agronomes
du Québec



Montréal, le 31 mars 2006

M. Michel Bissonnet
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2006.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Montréal, le 31 mars 2006

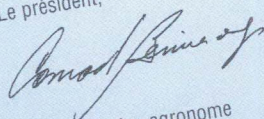
M. Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le président,



Conrad Bernier, agronome



Montréal, le 31 mars 2006

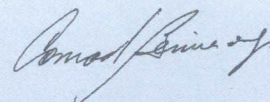
M^e Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

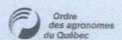
J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Conrad Bernier, agronome



Conformément au Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2005 et se terminant le 31 mars 2006.

Veuillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec - 2006

Tirage : 800 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition : Louise Lavoie

Révision : Denise Dupuis

Conception et réalisation graphique : Plourde Infocom inc.

Dépôt légal - 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-922380-20-3

ISSN 1481-1820

NOTRE MISSION :

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer les utilisateurs de services agronomiques et les consommateurs de la compétence, du professionnalisme et de l'engagement des agronomes et ainsi favoriser le mieux-être de la société.

NOTRE VISION :

la place qu'entend occuper l'OAQ

Être la référence incontournable en matière d'évolution de l'agroalimentaire et de l'agroenvironnement.

NOS VALEURS :

les critères moraux qui guident les membres de l'OAQ

L'intégrité, la transparence, la collégialité,
la rigueur professionnelle, le respect.

NOTRE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE :

Pour accomplir son mandat, le Bureau de l'OAQ s'est donné des priorités stratégiques qui ont servi d'assise au plan d'action 2002-2006. Ces priorités sont :

- Viser l'excellence des membres dans tous les domaines où ils doivent opérer et intervenir.
- Faire valoir la place de l'Ordre des agronomes du Québec et de la profession dans le monde agroalimentaire québécois et canadien.
- Exercer un leadership dans l'orientation des sciences agronomiques et de l'environnement.
- Stimuler le sentiment d'appartenance à l'Ordre des agronomes du Québec.
- Assurer la pérennité et le développement de l'Ordre des agronomes du Québec au plan financier.

UNE ANNÉE RICHE EN RÉALISATIONS
Des projets qui se concrétisent

Membres du Bureau 2005-2006	3	Rapports des sections régionales	36
Employés du siège social	3	Abitibi - Témiscamingue	36
Rapport du président	4	Côte-du-Sud	36
Rapports d'activité du Bureau et du comité administratif	7	Est du Québec	37
Rapport de la directrice générale	11	Estrie - Bois-Francs	37
Rapport de la directrice des communications	16	Laval - Rive-Nord	38
Renseignements généraux	18	Montréal - Rive-Sud	38
Rapport du comité d'enquête	20	Outaouais	40
Rapport du Bureau du syndic	22	Québec	41
Rapports des comités légaux	25	Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord	41
Admission	25	Saint-Hyacinthe	42
Discipline	26	Trois-Rivières - Nicolet	43
Arbitrage des comptes	28	Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec	44
Équivalences	28	50 ans de vie agronomique	45
Formation des agronomes	29	Rapport des vérificateurs	46
Inspection professionnelle	29	Budget 2006-2007	60
Révision	31		
Rapports des comités aviseurs	32		
Assurance responsabilité professionnelle	32		
Finances	32		
Formation continue	33		
Législation	35		
Médailles et mérites	35		



De gauche à droite : M. Marco Morin, agr., M. Yvan Girard, agr., M. Rosaire Roy, adm. nommé, M^{me} Geneviève Dufour, agr., M. Conrad Bernier, agr., M. Éric Lavoie, agr., M^{me} Nancy Morin, agr., en remplacement de M. Robert Dallaire, agr., M. Sylvain Blanchette, adm. nommé, M. Marc Trudelle, agr., M. René Baillargeon, agr., M. Mario Quevillon, agr., en remplacement de M^{me} Chantal Chartier, agr., M^{me} Micheline L. Ulrich, adm. nommée, M. Robert Gélinas, agr., M. René Mongeau, agr., M. Éric Léger, agr., et M. Philippe Dionne, agr.

Président

Conrad Bernier, agr. *

Vice-président

Éric Lavoie, agr. *

Autres administrateurs

René Baillargeon, agr., président, section de l'Estrie – Bois-Francs

Sylvain Blanchette, * administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Chantal Chartier, agr., présidente, section de l'Abitibi-Témiscamingue

Robert Dallaire, agr., président, section de Québec

Philippe Dionne, agr., président, section de l'Est du Québec

Geneviève Dufour, agr., présidente, section de la Côte-du-Sud

Hugo Fréchette, agr., président, section de Saint-Hyacinthe par intérim à compter du 6 mars 2006

Robert Gélinas, agr., président, section de Trois-Rivières – Nicolet

* Membres du comité administratif

Yvan Girard, agr., président,

section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

Éric Léger, agr., président, section de Laval – Rive-Nord

René Mongeau, agr., * président, section de Montréal – Rive-Sud (membre du comité administratif à compter du 18 mars 2006)

Marco Morin, agr., * président, section de l'Outaouais

Rosaire Roy, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Marc Trudelle, agr., * président, section de Saint-Hyacinthe (membre du comité administratif jusqu'au 6 mars 2006)

Micheline L. Ulrich, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec

Les employés du siège social

Suzanne Birtz, technicienne en administration

Johanne Bisson, préposée, service aux membres et affaires juridiques

Denise Dupuis, adjointe administrative

Patricia Landry, agr., syndique adjointe

Louise Lavoie, directrice des communications et des relations publiques

Claudine Lussier, agr., directrice générale

Angèle Morin, secrétaire

Jocelyne Morin, agr., syndique adjointe depuis janvier 2006

Yveline Martin, agr., chargée de projets et répondante en agroenvironnement

Georges O'Shaughnessy, agr., syndic

Louissette Rougeau, agr., secrétaire de l'ordre

Josée Vaillancourt, secrétaire et réceptionniste

Caroline Veillette, agr., chargée de projets

Au terme de cette première année à titre de président de l'Ordre et comme en témoigne les différents rapports d'activité présentés dans ce rapport annuel, je constate avec grande satisfaction que les objectifs que nous nous étions fixés en début d'année financière ont été atteints, voire dépassés.

La mise en œuvre d'un mandat de protection du public, tel qu'il nous a été imparti par le *Code des professions*, doit à mon sens revêtir plusieurs formes d'intervention complémentaires. Nécessairement, à la base de ces interventions se trouve l'amélioration continue des mécanismes de surveillance de nos membres. Se trouve également l'élaboration de mesures de soutien et d'encadrement des agronomes. Et à ces types d'interventions, qui visent plus directement la pratique de nos membres, s'ajoutent les interventions menées au regard de grands dossiers d'intérêt pour la profession.

Au cours des 12 réunions du Bureau et des 13 réunions du comité administratif que j'ai eu le plaisir de présider, plusieurs décisions ont été prises au regard de ces trois différents types d'intervention. Je désire ici vous entretenir plus particulièrement de certaines d'entre elles et des retombées positives qu'elles ont eu ou auront incessamment sur notre profession. Je vous invite, par ailleurs, à prendre connaissance de l'ensemble des réalisations de la dernière année en consultant les autres sections de ce rapport annuel qui recèlent de renseignements fort instructifs et qui font foi du dynamisme et de l'engagement des nombreuses personnes qui s'impliquent au sein de leur ordre professionnel.

Bonification de trois mécanismes de surveillance de la profession

En ce qui concerne les différents mécanismes de surveillance de la pratique professionnelle de nos membres, je considère primordial de toujours rehausser les critères qui s'appliquent tant à l'évaluation de la formation universitaire en agronomie, qu'à l'admission à la pratique et au parcours professionnel. C'est en conformité avec cette prémisse que trois de nos mécanismes de contrôle ont fait l'objet d'importantes décisions de la part du Bureau en 2005-2006.

Tout d'abord, le comité de la formation des agronomes s'est vu confier, en complément à la révision des critères d'analyse pour fins de reconnaissance des programmes des facultés d'agronomie des universités Laval et McGill, la tâche de valider les nouvelles exigences qu'il a proposées aux administrateurs du Bureau, en janvier 2006. Précisons que la nouvelle approche préconisée se traduit en nombre de crédits dans chacune des catégories que sont les sciences fondamentales, les sciences agronomiques, l'application agronomique, l'intégration des compétences agronomiques et l'exercice de la profession. Une fois validés et adoptés dans leur version finale, ces nouveaux critères seront utilisés pour déterminer les baccalauréats en sciences agricoles pouvant mener à la profession d'agronome.

Ces mêmes critères de reconnaissance serviront également de base de référence au comité sur les équivalences qui a, pour sa part, le mandat d'analyser les diplômes et les formations de candidats étrangers voulant pratiquer l'agronomie au Québec. D'ailleurs, mentionnons à cet égard que le Bureau de l'OAQ s'est prononcé en faveur de l'adoption du document de travail *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* élaboré par le Conseil interprofessionnel du Québec afin d'outiller les ordres professionnels qui souhaitent évaluer et améliorer leurs pratiques en reconnaissance des acquis.

Le deuxième mécanisme de surveillance qui a fait l'objet d'une importante bonification est celui de l'admission à la pratique. Le syndic de l'Ordre dispense depuis déjà quelques années une session de formation sur le *Code de déontologie des agronomes*. Il nous apparaît toutefois important que les dimensions déontologiques et éthiques de la pratique soient dorénavant assimilées avant l'entrée dans la profession. À cet effet, un mandat spécial a été confié au comité d'admission de l'Ordre afin qu'il élabore un examen écrit sur la pratique professionnelle qui s'ajoutera à l'actuel examen oral. Par ailleurs, puisque le processus d'admission est encadré par un règlement qui devra être modifié pour permettre l'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure proposée, cet examen sur la pratique a été intégré, de façon transitoire, au programme de surveillance générale de l'inspection professionnelle. C'est ainsi que, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur l'admission à la pratique de la profession d'agronome* ne sera pas actualisé, les nouveaux agronomes devront, au cours de leur première année de pratique, réussir un examen écrit portant sur les aspects légaux et professionnels de l'exercice de l'agronomie.

En matière de formation continue cette fois-ci, une modification apportée au *Code des professions* permet, depuis 2000, aux ordres professionnels d'adopter un règlement par lequel la formation continue devient obligatoire. Déjà six ordres professionnels se sont dotés d'un tel règlement et comme notre politique de formation continue devra faire l'objet d'une révision pour 2007, les administrateurs du Bureau ont jugé opportun d'initier, d'ores et déjà, une réflexion en ce sens. Un important mandat a donc été confié au comité de formation continue à l'effet d'examiner la pertinence et l'intérêt de mettre de l'avant la formation continue obligatoire et, le cas échéant, de voir à proposer les modalités d'application d'une telle mesure. Les travaux de ce comité vont bon train et à cet égard, le Bureau prendra connaissance de l'analyse complète du dossier au cours de la prochaine année en vue de statuer sur l'orientation à préconiser.

Mise à jour et élaboration de mesures de soutien et d'encadrement des agronomes

Depuis quelques années, différentes mesures de soutien et d'encadrement des agronomes ont été mises en place par l'OAQ dans les secteurs de l'agroenvironnement, de l'alimentation

animale et de la gestion des pesticides sur les terrains de golf. Ces mesures prennent la forme de cours de formation continue et de lignes directrices qui sont le reflet des normes de pratique reconnues pour la réalisation de certains actes agronomiques.

En matière de lignes directrices, les experts siégeant sur le comité *ad hoc* sur les normes de pratique en fertilisation organique ont grandement été sollicités au cours de la dernière année en vue d'effectuer la mise à jour de la *Ligne directrice de l'OAQ sur la gestion des matières fertilisantes*. Les travaux réalisés se sont appuyés sur l'orientation suivante adoptée par le Bureau, soit de laisser davantage de place au jugement professionnel de l'agronome dans l'élaboration de ses recommandations d'épandage, lesquelles doivent reposer sur une approche de gestion des risques environnementaux reliés à l'azote. Il est prévu qu'une nouvelle version de cette ligne directrice soit publiée dès l'automne 2006, pour la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) de la saison 2007.

Toujours en ce qui concerne l'agroenvironnement et dans le contexte où le *projet de Règlement modifiant le Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) a fait l'objet de consultations publiques au cours de l'été 2005, un comité *ad hoc* de travail a été mis en place pour analyser ce projet et élaborer les commentaires de l'Ordre. Trois aspects ont particulièrement été mis de l'avant par le Bureau dans le mémoire déposé par l'Ordre, dont celui de la responsabilité professionnelle des agronomes au regard des recommandations d'amas de fumier au champ. À cet effet, nous avons fait valoir auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), qui menait cette consultation, mais également auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui était aussi très impliqué dans ce dossier, que pour pouvoir assumer de telles responsabilités, les agronomes devaient au préalable être munis de normes de pratique reconnues et validées. Dans ce contexte, l'OAQ s'est impliqué au sein du comité sur les amas au champ piloté par le MDDEP et a contribué à la validation du *Guide de conception des amas de fumier au champ* élaboré par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). En complémentarité à ces travaux, un comité *ad hoc* de travail a instamment été nommé par le Bureau pour élaborer une ligne directrice sur les amas au champ, laquelle a été diffusée en décembre 2005.

En ce qui a trait aux activités de formation continue, le comportement déontologique et éthique d'un agronome étant tout aussi important que le maintien de ses connaissances scientifiques et appliquées, le Bureau de l'OAQ a initié une importante réflexion tenue en septembre dernier lors du Forum sur les conflits d'intérêts. Sous la forme d'un comité élargi auquel une cinquantaine d'agronomes représentatifs des différents secteurs d'activité étaient invités, ce forum a permis de dégager les grandes lignes de ce qu'est la notion de conflit d'intérêts et de la façon dont elle se traduit dans la pratique de l'agronomie.

Compte tenu du vif succès rencontré avec cette activité, le comité organisateur du forum, a par la suite, été mandaté d'organiser, pour le bénéfice de tous les agronomes, un colloque sur les conflits d'intérêts. Sous le thème *Conflit d'intérêts et pratique agronomique : comment mieux évaluer et gérer ma pratique?*, les conférences ainsi que les analyses de cas commentées par les trois conférenciers tout au long de la journée ont permis aux quelque 300 participants de mieux s'approprier les concepts de conflit d'intérêts « réel », « apparent » et « potentiel ».

À cet effet, je crois fermement qu'une meilleure compréhension des nombreuses facettes que peut revêtir le conflit d'intérêts aidera non seulement les agronomes à mieux évaluer les situations problématiques en cette matière, mais leur permettra également, chacune et chacun dans sa propre pratique, d'éviter les écueils et de gérer les situations conflictuelles lorsque divers intérêts sont en jeu et que l'indépendance professionnelle risque d'être compromise. C'est là l'essentiel de ce qu'on a pu tirer du forum et du colloque, que l'on soit consultant à son compte, salarié au sein d'une entreprise de vente de produits ou de services, ou même intervenant au sein d'un groupe de producteurs agricoles. Par ailleurs, conscient de la valeur du matériel élaboré et présenté dans le cadre de ces deux événements, le Bureau de l'Ordre a mandaté le comité responsable de poursuivre ses travaux en vue d'élaborer un guide de référence sur les conflits d'intérêts qui sera rendu disponible, en 2006-2007, à l'ensemble des agronomes.

Représentations au regard de grands dossiers

Outre le fait d'avoir été la thématique centrale de notre forum et de notre colloque, la notion de conflit d'intérêts a également fait l'objet de nombreuses représentations de notre part puisqu'elle a été placée au cœur d'un litige dans le dossier de la réorganisation des services-conseils subventionnés, plus particulièrement en lien avec la question des services dits « liés et non liés ». C'est en effet dans le cadre de la signature de l'*Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils aux entreprises agricoles*, en novembre dernier, que nous avons dû intervenir auprès de ces deux instances afin de les aviser que la politique de gestion des fonds publics sur laquelle s'appuie l'entente, et qui fait en sorte que les services-conseils qui s'accompagnent de la vente d'un produit ou d'un service ne sont pas admissibles aux aides financières de l'État, doit être dissociée du fait qu'un conseiller puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts, tel que le laissait sous-entendre l'article 3.3 de l'entente. Par ailleurs, tel qu'il leur fut également précisé par l'OAQ, la responsabilité de déterminer si un agronome se trouve en situation de conflit d'intérêts n'appartient à nul autre qu'à notre ordre professionnel. Dans ce contexte, nous avons formellement offert notre collaboration au comité de gestion de l'entente et nos travaux initiés dans le cadre du forum et du colloque sur les conflits d'intérêts ont grandement été mis à profit.

La réorganisation des services-conseils subventionnés nous interpelle également à plusieurs autres égards. Il ne faut d'abord pas perdre de vue que les formules de services-conseils de groupes, mises en place en raison du retrait progressif de l'État, ont permis au milieu agricole de faire d'importantes avancées, que ce soit en matière d'application de saines méthodes de gestion ou en matière d'adoption de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement. J'en profite d'ailleurs ici pour saluer le travail de tous ces agronomes qui, au fil des ans, ont effectué un travail remarquable de sensibilisation et d'accompagnement des producteurs agricoles, et ce, souvent dans des contextes réglementaires fluctuants et complexes. Face à cette réorganisation des services-conseils subventionnés, il est de notre devoir, en tant qu'ordre, de nous assurer que les agronomes concernés puissent travailler en toute autonomie professionnelle, d'où l'importance pour nous de continuer à jouer notre rôle d'aviseur auprès du MAPAQ et de l'UPA et de demeurer vigilant au regard des nouvelles façons de faire qui seront mises en place. En complément à cette vigie, l'Ordre poursuivra également son implication dans le soutien et l'encadrement qu'il peut offrir aux agronomes, notamment en ce qui a trait à l'élaboration des offres de service qui s'articulent désormais autour d'une approche par biens livrables.

Un autre dossier qui fait également référence à la prestation de services-conseils est celui de la surveillance, par les agronomes, des actes agronomiques posés par les techniciens et les technologues agricoles, tel que prescrit à l'article 28 c) de la *Loi sur les agronomes*. Au regard de la mise en application de la *Politique générale de l'OAQ concernant la surveillance des actes agronomiques*, laquelle fut publiée en octobre 2004, nous avons poursuivi nos représentations auprès de différentes organisations et associations du milieu. Notamment, j'ai eu l'occasion de m'entretenir de nombreuses reprises avec le président de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) dont la position diverge de celle de l'OAQ dans la mise en application de notre politique. À ce sujet, des échanges ont eu lieu avec les représentants de l'Office des professions du Québec qui nous ont confirmé que lorsqu'ils posent des actes agronomiques, les technologues professionnels doivent agir sous la surveillance d'un agronome, au même titre que les techniciens et les technologues non-membres de cet ordre. En lien avec ce dossier, le Bureau de l'OAQ a mis sur pied un comité de travail chargé d'élaborer une ligne directrice sur les actes agronomiques et les activités de nature technique.

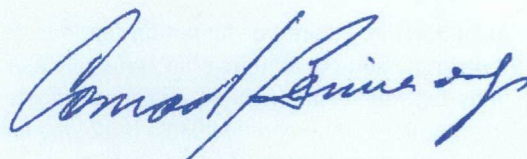
Enfin, un type de représentations auquel j'attribue personnellement une grande importance est la tournée de consultation qui a été menée auprès des conseils de sections régionales de l'Ordre par le vice-président de l'Ordre, M. Éric Lavoie, agr. Je profite de cette occasion pour le remercier tout particulièrement de son implication dans la réalisation de ce mandat ainsi que dans les autres que je lui ai confiés tout au long de l'année. Comme ce dernier l'a souvent mentionné au cours de ses rencontres, « l'Ordre est constitué de ses membres ». C'est dans

cet esprit que les administrateurs de l'OAQ souhaitent maintenir un contact étroit avec les 3 300 agronomes qui oeuvrent sur l'ensemble du territoire québécois, ce à quoi les conseils de sections contribuent grandement. Cette tournée nous a donc permis de recueillir de nombreux commentaires et suggestions qui nous permettront de revoir et de bonifier les mandats de nos sections régionales, mais également d'offrir un meilleur appui aux agronomes bénévoles qui agissent au sein de leur conseil d'administration.

L'ensemble de ces réalisations ainsi que celles qui vous sont présentées dans ce rapport annuel est nécessairement le fruit d'un travail d'équipe entre les administrateurs du Bureau, qui sont notamment alimentés par les membres de leur conseil de section, les quelque cent agronomes bénévoles qui nous guident par leur travaux, et les membres du personnel du siège social qui, sous l'habile direction de M^{me} Claudine Lussier, agr., nous soutiennent quotidiennement et nous apportent souvent un éclairage fort pertinent pour la prise de nos décisions. Je désire ici souligner leur implication à toutes et à tous dans l'accomplissement de notre mandat qui nous permet de garantir aux utilisateurs des services agronomiques que nous offrons, toute la compétence, le professionnalisme et l'engagement attendus.

J'en profite également pour remercier l'ex-présidente, M^{me} Claire Bolduc, agr., qui a agi à titre de déléguée de l'Ordre afin de compléter son mandat au sein du comité administratif du Conseil interprofessionnel du Québec. Nul doute que son expérience du monde professionnel aura été mise à profit, particulièrement dans l'important dossier de la mise à jour du *Code des professions* dont l'entrée en vigueur de la nouvelle version est prévue en janvier 2007. Mentionnons également que M^{me} Bolduc a reçu l'aval du Bureau afin de terminer son mandat à titre de déléguée de l'Ordre au sein du comité exécutif de Solidarité rurale du Québec.

Je ne peux terminer ce rapport sans inviter tous les agronomes qui désirent contribuer au développement de notre ordre et de la profession à se joindre à toutes ces personnes qui, par leur implication, ont fait de 2005-2006, une autre année des plus riches en réalisations.



CONRAD BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT

Rapport d'activité du Bureau

Mandat

Le Bureau a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements de l'Ordre des agronomes du Québec. Il détermine aussi les grandes orientations de l'OAQ.

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, le Bureau a tenu 12 réunions dont 5 étaient des réunions extraordinaires. Lors de ces réunions, en plus de résolutions courantes, les membres du Bureau ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

Ressources humaines

- Prolonger le contrat de la directrice générale de l'Ordre et adopter une politique de rémunération.
- Recruter et embaucher M^{me} Jocelyne Morin, agr., à titre de syndique adjointe de l'OAQ, à compter de janvier 2006.
- Recruter et embaucher MM. Michel Perron, agr., Bertrand Lachance, agr., et Jean Lecours, agr., à titre d'inspecteurs pour les champs d'activité « sol, agroenvironnement et régie de la production végétale », « régie de la production animale » et « économie, gestion et financement agricoles » respectivement et autoriser ces personnes à agir à titre d'expert et d'enquêteur afin d'assister le comité d'inspection professionnelle au besoin.

Comités et nominations

- Nommer les membres du comité administratif 2005-2006.
- Nommer les membres des comités légaux, d'orientation et *ad hoc* de l'Ordre, leur confier des mandats spécifiques et mandater le comité administratif de compléter la formation de certains comités.
- Nommer les représentants de l'Ordre sur des comités mis en place par des partenaires : Conseil interprofessionnel du Québec, Conseil du paysage québécois, comité services-conseils et commission chimie et fertilité des sols du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, Solidarité rurale du Québec, comité de visite des facultés d'agriculture pour l'agrément des programmes canadiens en agriculture « site survey committee » de l'Institut agricole du Canada, comité Amas au champ et enclos d'hivernage du ministère de l'Environnement du Québec, comité d'accréditation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, Table québécoise de l'herbe à poux, etc.
- Mandater le comité administratif d'effectuer le suivi de la révision du processus d'agrément des programmes universitaires canadiens en agriculture.

- En plus des mandats reconduits, confier de nouveaux mandats en cours d'année à différents comités en vue de répondre à des besoins spécifiques.

Comité de la formation des agronomes

- Appliquer, pour fins de validation, les critères préliminaires de l'Ordre pour la reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles définissant les diplômes donnant ouverture au permis d'exercice de l'agronomie.

Comité d'admission

- Travailler à l'élaboration d'un examen écrit qui s'ajouterait à l'actuel examen oral en guise d'exigence supplémentaire pour l'admission à la pratique.

Comité de législation

- Modifier le *Règlement sur l'admission à l'exercice de la profession d'agronome* afin d'y ajouter une disposition au regard de l'imposition d'un examen écrit, en plus de l'examen oral.

Sous-comité du comité d'inspection professionnelle

- Élaborer, à l'intention des nouveaux agronomes, un examen professionnel portant sur l'ensemble de la réglementation en vigueur à l'Ordre.

Comité de formation continue

- Évaluer la pertinence et l'intérêt de mettre en place une politique de formation continue obligatoire ou même d'imposer des cours de formation continue aux agronomes ou à une catégorie d'entre eux.

Comité des finances

- Étudier la possibilité d'offrir un rabais de cotisation afin de prendre en compte les situations professionnelles et familiales des agronomes.
- Effectuer la mise à jour de la politique d'attribution des jetons de présence versés aux administrateurs de l'Ordre pour leur participation aux réunions du comité administratif et du Bureau.
- Élaborer un outil de mise en commun de l'« avoir des membres » des sections.
- Évaluer les frais de location des locaux du siège social en prévision de la fin du bail.
- Analyser les mécanismes d'approbation des factures et de signature des chèques émis par l'Ordre et élaborer une politique visant à assouplir ce mécanisme pour une meilleure efficacité administrative.

- Mettre en place des comités *ad hoc* pour notamment :
 - Analyser les fonctions assumées par le Bureau et par le comité administratif et réviser les politiques de fonctionnement encadrant la tenue des réunions administratives.
 - Revoir la composition et le fonctionnement du comité d'enquête chargé d'effectuer le traitement des dossiers de pratique illégale et d'usurpation du titre d'agronome.
 - Élaborer une ligne directrice sur les actes agronomiques.
 - Préciser certaines modalités d'application de la *Politique générale de l'OAQ concernant la surveillance des actes agronomiques*.
 - Organiser un colloque sur la pratique agronomique et les conflits d'intérêts.
 - Préparer un mémoire sur le *projet de Règlement modifiant le Règlement sur les exploitations agricoles* pour présentation dans le cadre de la consultation publique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
 - Élaborer une ligne directrice sur les amas de fumier au champ.
 - Réviser la procédure de sélection des candidatures de l'Ordre du Mérite agronomique.
- Maintenir le *statu quo* quant au *Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec* et ainsi, ne pas créer d'alternance des élections à la présidence et à la vice-présidence de l'Ordre.
- Inviter certaines sections régionales à modifier leur règlement de façon à assurer l'alternance des mandats à la présidence des sections et ainsi favoriser la pérennité du Bureau de l'OAQ.
- Analyser les actes posés par les agronomes et ayant un lien avec le domaine de la chimie dans le contexte où l'Ordre des chimistes du Québec est à effectuer la mise à jour de sa loi.
- Ajouter au programme de surveillance générale 2005-2006 de l'inspection professionnelle l'obligation, pour les nouveaux agronomes, de réussir un examen professionnel à défaut de quoi une visite d'inspection professionnelle sera effectuée.
- Approuver les recommandations du comité d'inspection professionnelle de ne pas obliger trois agronomes à réussir un cours ou un stage de perfectionnement, avec ou sans limitation de leur permis d'exercice, à la suite d'une enquête particulière concernant l'évaluation de leur compétence en fertilisation.
- Adopter une modification au formulaire de déclaration des activités de formation continue liée à la *Politique de formation continue 2004-2007*.
- Adopter les positions et les lignes directrices de l'OAQ sur les dossiers d'intérêt public suivants reliés à la profession agronomique :
 - Mise à jour de la *Ligne directrice concernant les actes agronomiques reliés à la vente d'engrais minéraux et d'autres matières fertilisantes* au regard de la formulation des engrais.
 - *Commentaires sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les exploitations agricoles*.
 - *Ligne directrice sur la gestion des amas de fumier au champ*, laquelle est complémentaire au *Guide de conception des amas de fumier au champ* réalisé par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).
 - Modifications à la *Ligne directrice de l'Ordre des agronomes du Québec sur la gestion des matières fertilisantes* au regard des épandages postrécolte dans le canola et le soya et adoption de la *Revue de littérature sur les épandages postrécolte des engrais organiques et des risques environnementaux reliés à l'azote*, en appui à cette ligne directrice.

Affaires légales et professionnelles

- Retirer 239 noms du Tableau des membres pour non-renouvellement du permis d'exercice.
- Accorder, en vertu de l'article 37 de l'Office de la langue française, un permis d'exercice temporaire pour une période d'au plus un an.
- Poursuivre les interventions légales au regard des quatre poursuites pour pratique illégale intentées par l'Ordre, soit trois dans le domaine de la fertilisation et une dans le domaine de la gestion et du financement agricoles.
- Porter en appel une décision de nature pénale au regard de l'usurpation du titre d'agronome.
- Effectuer des interventions légales auprès de l'Ordre des technologues professionnels du Québec relativement à l'obligation pour les technologues professionnels de poser des actes agronomiques uniquement sous la surveillance d'un agronome.
- Adopter la version finale du *projet de Règlement modifiant le Code de déontologie des agronomes*, dont l'article 65 portant sur la signature de l'agronome a été remplacé, et transmettre ce projet à l'Office des professions du Québec.
- Adopter le *projet de Règlement sur les activités visées à l'article 24 de la Loi sur les agronomes qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des agronomes* et le transmettre à l'Office des professions du Québec.

- Faire valoir, auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la position de l'Ordre dans le dossier de la révision du *Règlement sur les exploitations agricoles* et plus spécifiquement sur la responsabilité professionnelle des agronomes en lien avec les recommandations d'amas de fumier solide au champ ainsi que sur la nécessité de doter les agronomes d'un guide de bonnes pratiques qui soit validé.
- Poursuivre la mise en place du programme de mentorat par le biais d'un projet-pilote dans les sections de Montréal – Rive-Sud, de Laval – Rive-Nord, de Saint-Hyacinthe et de Québec.
- Adopter le thème et le programme du colloque *Conflits d'intérêts et pratique agronomique : comment mieux évaluer et gérer ma pratique?*, lequel faisait suite au *Forum sur les conflits d'intérêts*, afin que les agronomes puissent se donner un même cadre de référence en la matière.
- Faire valoir, auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de l'Union des producteurs agricoles du Québec, la position de l'Ordre dans le dossier de la réorganisation des services-conseils agronomiques subventionnés et sur la notion de conflit d'intérêts.
- Adopter le document *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors Québec* réalisé par le Conseil interprofessionnel du Québec.
- Adopter la nouvelle version du *Manuel d'agrément* encadrant le processus d'agrément des programmes universitaires canadiens en agriculture et, à cet effet, poursuivre la collaboration avec l'Institut agricole du Canada.
- Réaliser des démarches avec les différents instituts provinciaux d'agronomie dans le cadre du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur portant sur la mobilité de la main-d'œuvre.
- Tenir une session de formation intitulée *Autoévaluation des pratiques et du fonctionnement du Bureau de l'OAQ* à l'intention des administrateurs du Bureau et organiser une formation sur le rôle et les responsabilités des administrateurs à l'intention des membres des conseils de sections régionales.
- Tenir une tournée de consultation des sections régionales dans le but d'améliorer leur interaction avec l'Ordre et d'offrir un soutien accru aux administrateurs des conseils de sections.
- Retenir les services d'une consultante pour la réalisation du nouveau plan d'action stratégique de l'Ordre qui devra entrer en vigueur le 1^{er} avril 2007 pour un terme de cinq ans.
- Accepter la proposition de renouvellement de la police d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes.

Administration et budget

- Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.
- Adopter un budget équilibré pour l'année 2006-2007.
- Adopter les résolutions bancaires.
- Recommander à l'assemblée générale annuelle 2005 de recourir aux services de la firme de vérification comptable Verrier Paquin Hébert pour effectuer les vérifications comptables de l'OAQ pour l'exercice financier 2005-2006.
- Adopter la nouvelle classe de cotisation « *Membre responsable d'un nouvel enfant* » qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2006 de sorte que dans le cas de la naissance ou de l'adoption d'un enfant au cours de l'année précédant le renouvellement de son permis d'exercice, un agronome soit exempté du paiement des deux tiers (2/3) de la cotisation régulière.
- Retirer le service d'utilisation de la carte de crédit pour le paiement de la cotisation annuelle mais le maintenir pour les autres activités de l'Ordre.
- Augmenter, à compter du 1^{er} avril 2006, les frais d'ouverture de dossier, de réinscription au Tableau des membres, d'admission à la pratique, de demande d'équivalence de diplôme ou de formation ainsi que les frais administratifs divers de façon à tenir compte de l'indice des prix à la consommation.
- Modifier, à compter du 1^{er} avril 2006, la politique d'attribution des jetons de présence versés aux agronomes qui participent aux réunions du comité administratif et du Bureau.
- Ajouter, à la gamme de services aux membres, des abonnements à tarifs réduits à des journaux, magazines québécois, canadiens, américains et européens.

Communication et visibilité

- Sélectionner les récipiendaires 2005 et 2006 pour les différents prix de l'OAQ, soit l'Ordre du Mérite agronomique, la Médaille de distinction agronomique, le Prix Henri-C.-Bois et le Mérite Spécial Adélar-Godbout, ainsi que pour le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.
- Adopter le thème du Congrès 2006 de l'OAQ, soit *La biodiversité en agriculture : à la recherche de l'équilibre*, ainsi que le sujet suivant pour la consultation des agronomes dans le cadre de l'assemblée générale annuelle : *Les services-conseils en agriculture : remettre les pendules à l'heure et se donner une vision d'avenir*.

Rapport d'activité du comité administratif

Mandat

Le comité administratif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf celui d'adopter un règlement.

Activités de l'année

Au cours de l'année financière 2005-2006, le comité administratif s'est réuni à 13 reprises. En plus de faire des recommandations au Bureau et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité administratif a adopté des résolutions sur les sujets présentés ci-dessous.

Ressources humaines

- Recruter et embaucher M^{me} Josée Vaillancourt au poste de secrétaire et réceptionniste.
- Adopter la politique d'évaluation et de rémunération du personnel régulier de l'OAQ ainsi que les augmentations salariales pour 2006-2007.

Affaires légales et professionnelles

- Délivrer un permis d'exercice à 159 nouveaux agronomes.
- Accepter la réinscription de 128 personnes au Tableau des membres de l'OAQ.
- Accorder 32 équivalences de diplôme et 3 équivalences de formation.
- Traiter, à titre de comité d'enquête, les dossiers relatifs à la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre d'agronome.
- Traiter 5 dossiers relatifs à l'application de l'article 55.1 du *Code des professions* et accepter les demandes de renouvellement du permis d'exercice compte tenu qu'il n'y avait pas de lien entre la décision judiciaire fournie et la pratique de l'agronomie.
- Compléter la composition de certains comités de l'OAQ conformément au mandat donné par le Bureau.
- Collaborer, à titre de membre du comité organisateur, à l'organisation du symposium de l'Institut agricole du Canada qui avait pour thème *À la recherche de stratégies de soutien de l'agriculture durable au Canada*.

Administration et budget

- Adopter la nouvelle *Politique d'évaluation et de rémunération du personnel régulier de l'Ordre*.
- Attribuer 42 bourses d'études à des étudiants gradués membres de l'Ordre et 1 bourse à un agronome agissant comme coopérant volontaire en développement international, pour une contribution totale de 9 112 \$.

Communication et visibilité

- Diffuser, dans *La Terre de chez nous*, et en collaboration avec la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval et la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill, la liste des 159 agronomes admis en 2005.
- Participer, à titre d'exposant, au Salon des municipalités tenu à Québec.

Grands dossiers

L'année financière 2005-2006 ayant débuté avec l'élection de deux nouveaux élus à la présidence et à la vice-présidence de l'Ordre, une part importante de mon temps a été consacrée à faire le point avec eux sur les positions et orientations de l'Ordre au regard de grands dossiers et à préparer les nombreuses représentations que nous avons effectuées auprès de diverses organisations du milieu. Tel que relevé par le président de l'Ordre dans son rapport, ces représentations nous ont d'ailleurs souvent permis de consolider les liens déjà établis avec les partenaires réguliers de l'Ordre, mais également d'établir de nouveaux partenariats.

De plus, plusieurs travaux ont été effectués en suivi des nombreuses décisions adoptées par les administrateurs de l'Ordre, ceci sans parler des affaires récurrentes dont nous nous sommes acquittés. Bref, le thème « Une année riche en réalisations » utilisé pour ce rapport annuel de l'Ordre traduit bien le déroulement de l'année 2005-2006, mais également tout le dynamisme qui caractérise le personnel de l'OAQ. Je vous propose donc ici de passer en revue quelques-uns des grands dossiers qui ont particulièrement retenu notre attention au cours de la dernière année. Vous pourrez aussi prendre connaissance de la présentation des états financiers vérifiés de l'Ordre ainsi que des faits saillants vécus au sein de l'équipe de la permanence sans lesquels un rapport de la direction générale ne saurait être complet.

Réorganisation des services-conseils en agriculture

À la suite des interventions politiques menées auprès du MAPAQ et de l'UPA relativement à la signature de l'entente de partenariat sur les services-conseils, en novembre 2005, l'OAQ a été sollicité à plusieurs reprises pour donner son point de vue à différents égards.

Notamment, l'OAQ a été formellement invité à commenter la *Directive sur les conseillers et les services-conseils admissibles* à une aide financière du MAPAQ. Il est ici important de préciser que nos interventions ont exclusivement porté sur le contenu de cette directive et non pas sur l'orientation déjà préconisée par le comité de gestion de l'entente à savoir que les conseillers en lien avec la vente de produits ou de services autres que les services-conseils ne pouvaient être admissibles aux aides financières de l'État, cette décision ayant déjà été arrêtée dans l'entente MAPAQ-UPA du 11 novembre 2005. Par ailleurs, nos commentaires ont également porté sur les ententes qui devront être conclues entre les réseaux régionaux et les agronomes impliqués dans la prestation de services-conseils subventionnés. À cet égard, et conformément à notre mandat de protection du public, nous nous sommes assurés que les clauses de ce type

d'entente ne contreviennent pas avec les devoirs et obligations qui incombent aux agronomes, particulièrement en matière de responsabilité et de secret professionnels. Enfin, compte tenu de la nouvelle approche adoptée pour le financement des services-conseils où l'octroi des aides financières sera de plus en plus effectué sur la base d'un « bien livrable » plutôt que sur la base d'un « membership » tel qu'on le rencontre dans les formules de services-conseils de groupe, il a été convenu qu'un nouveau volet portant sur l'élaboration d'offres de service soit ajouté au programme de la formation que l'OAQ dispense depuis mars 2005 sur la prestation de services professionnels en agronomie.

En complément aux interventions effectuées directement auprès du MAPAQ et de l'UPA, mentionnons qu'en tant que membre du comité services-conseils du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), nous pouvons rester à l'affût des développements en cours par le biais des échanges réguliers tenus avec les autres membres de ce comité et ainsi effectuer les suivis appropriés au besoin.

Enfin, sachant que la réorganisation des services-conseils subventionnés revêt une grande importance pour une majorité d'agronomes et que les enjeux en cause sont complexes, une attention particulière a été apportée, depuis la signature de l'entente de partenariat MAPAQ-UPA, à toujours bien informer nos membres des tenants et aboutissants de ce dossier. Notamment, un article de cinq pages sur ce sujet a été publié dans notre bulletin *Agro-Nouvelles* afin que les agronomes puissent se donner un même cadre de référence.

Forum et colloque sur les conflits d'intérêts

Les travaux qui ont mené à la tenue du forum sur les conflits d'intérêts, en septembre 2005, ainsi que du colloque sur le même sujet, le 31 mars suivant, ont tiré leur origine d'une résolution présentée lors de l'assemblée générale annuelle de 2004. Cette résolution soulevait un questionnement à l'égard des situations de travail où les agronomes peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts lorsqu'ils effectuent à la fois un service-conseil en fertilisation et la vente d'un produit en lien avec ce conseil, ceci dans le contexte d'une réglementation environnementale où les producteurs agricoles doivent se doter d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF).

En 2005-2006, le comité *ad hoc* de travail, qui était composé d'agronomes représentatifs des différents secteurs d'intervention, a entamé une importante réflexion élargie à l'ensemble des situations de travail pouvant porter flanc au conflit d'intérêts.

Dans un premier temps et dans un dialogue d'ouverture et de respect des individus, les échanges entre les participants du comité *ad hoc* ont permis de s'informer mutuellement des façons de faire au sein des différents types d'organisation. Nécessairement, des sujets aussi délicats que ceux de la « vente à la commission », dans le cas des agronomes à l'emploi des compagnies d'intrants et des institutions financières, ou même de la « prestation de services à l'endroit d'un client qui est aussi l'employeur », dans le cas des agronomes à l'emploi des formules de services-conseils de groupe, ont été abordés au cours des premières séances de travail. Des sujets délicats puisque ces situations font souvent référence, et sans discernement, à ce que l'on appelle les services « liés et non liés », soit des services livrés par des agronomes soi-disant « en conflits d'intérêts et indemnes de conflits d'intérêts », respectivement.

Le comité de travail a privilégié, tant pour le forum que pour le colloque, une formule d'activité en deux volets. De ce fait, l'avant-midi était consacré à trois conférences alors qu'au cours de l'après-midi les participants étaient invités à travailler à partir d'études de cas. Cette approche a permis aux agronomes de mieux saisir où se situait la frontière entre la notion de conflit d'intérêts « réel », « potentiel » et « apparent » et, en conséquence, d'apprendre à mieux évaluer et gérer leur pratique agronomique au regard de ces concepts.

Cours de formation et nouvelles normes de pratique

Afin de répondre à la demande des agronomes, le cours sur le *Code de déontologie des agronomes* ainsi que celui sur la prestation de services professionnels en agronomie ont été reconduits en 2005-2006. De plus, deux nouveaux cours de formation continue ont également pu être élaborés grâce à une aide financière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). D'abord celui pour le secteur de l'agroenvironnement, soit le cours intitulé *Comment faire du PAEF un outil agronomique intéressant?* Ce cours est venu compléter celui offert en 2002 et en 2003 qui portait sur les PAEF et le phosphore. L'évaluation faite par les agronomes qui ont participé à la nouvelle formation de cette année, nous a permis de valider que son contenu, qui porte sur l'approche globale à suivre lors de l'élaboration d'un diagnostic et d'une démarche agroenvironnementale, répondait à un réel besoin. Il est d'ailleurs prévu que de nouvelles séances de ce cours soient offertes en 2006-2007.

L'autre secteur pour lequel nous avons consenti des efforts importants en matière d'offre de formation continue est celui de la gestion des pesticides sur les terrains de golf. Partant de la prémisse que les agronomes s'approprient mieux et plus rapidement une nouvelle ligne directrice lorsqu'elle fait l'objet d'un cours de formation, un programme de cinq jours de formation théorique et appliquée a été conçu à l'intention

des agronomes qui ont à réaliser des plans de réduction des pesticides sur les terrains de golf en vertu de l'article 73 du *Code de gestion des pesticides*. Les deux premières journées de ce programme ont été offertes en avril 2005, alors que les trois autres journées seront présentées en 2006-2007. L'objectif visé par ces cours est de permettre aux agronomes de se familiariser avec la régie des gazons d'un terrain de golf ainsi qu'avec le travail à effectuer dans la phase préparatoire, la réalisation et le suivi du plan de réduction des pesticides, ceci en conformité avec les normes de pratique émises par l'Ordre en octobre 2004 pour le secteur des golfs.

Enfin, dans le contexte où la mise à jour du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) a introduit de nouvelles obligations réglementaires au regard du stockage en amas de fumier solide au champ et qu'une nouvelle ligne directrice a été élaborée et diffusée par l'Ordre, en décembre 2005, l'OAQ s'est joint au MAPAQ et au MDDEP pour la tenue de deux séances d'information à l'intention des agronomes. Au cours de celles-ci, il a notamment été question des modifications apportées au REA en lien avec les amas au champ ainsi que du *Guide de conception des amas de fumier au champ* élaboré par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Pour sa part, l'Ordre a profité de l'occasion pour présenter le contenu de sa *Ligne directrice sur la gestion d'amas de fumier solide au champ* qui met de l'avant l'importance de formuler une recommandation d'amas en tenant compte, notamment, des risques de ruissellement et de percolation de contaminants ainsi que des risques d'accumulation d'éléments fertilisants dans le sol.

Agrément des programmes universitaires canadiens en agronomie

Depuis 1998, nous collaborons avec l'Institut agricole du Canada (IAC) au processus d'agrément des programmes universitaires canadiens en agronomie. Rappelons que ce mécanisme a pour but d'accélérer l'étude du dossier d'un diplômé universitaire canadien désirant devenir membre d'un organisme de professionnels en agronomie d'une province autre que la sienne. Dans le cas d'une demande d'adhésion à l'OAQ provenant d'un finissant hors Québec, ceci se traduit par un accès direct à l'examen d'admission, c'est-à-dire sans qu'il ait à passer par le mécanisme d'équivalence.

Entre 1999 et 2005, huit facultés d'agronomie à travers le Canada ont reçu la visite d'un comité d'agrément IAC – OAQ chargé d'examiner la qualité des programmes et de la formation offerte. À cet effet, mentionnons que notre implication dans ce processus nous permet également d'exercer une certaine vigie sur les orientations prises par les facultés canadiennes au regard de la formation des futurs professionnels en agronomie et de l'exercice de la profession.

Au cours de la dernière année, l'Ordre a œuvré au sein d'un sous-comité pancanadien mandaté de revoir et de bonifier le processus d'accréditation à la lumière des constats qui ont été faits lors de la première tournée de visites. Les travaux de ce sous-comité ont ainsi mené à l'élaboration d'une nouvelle version du manuel d'accréditation, lequel a été adopté par le Bureau de l'Ordre en janvier 2006. Les discussions entourant la révision du processus d'analyse des programmes des facultés nous ont également fourni l'occasion de faire le point sur notre implication dans ce dossier. Notamment, davantage d'efforts seront consentis à la formation des délégués de l'Ordre sur le comité de visites qui entamera, dès 2006, la seconde tournée pancanadienne des facultés d'agronomie.

Mobilité de la main-d'œuvre canadienne

À l'automne 2005, l'OAQ a participé à une rencontre de travail avec les associations canadiennes de professionnels en agronomie et a été invité à signer l'entente nationale de reconnaissance mutuelle des membres qui s'inscrit dans le cadre du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur. Complémentaire à l'agrément des programmes, ce mécanisme de reconnaissance consiste à permettre à un professionnel en agronomie, déjà membre d'une organisation provinciale, de devenir membre d'une semblable instance d'une autre province sans passer par le mécanisme d'équivalence et d'examen d'admission, favorisant ainsi la libre mobilité de la main-d'œuvre. Préalablement à la participation de l'OAQ à un tel système de reconnaissance, un important exercice de comparaison des diplômes reconnus par chacun des organismes ainsi que des mécanismes d'admission devra être réalisé au cours de la prochaine année, de façon à nous assurer d'un niveau similaire d'exigences pour l'exercice de l'agronomie. D'ailleurs, le Bureau de l'Ordre a donné son aval, en novembre dernier, à ce que nous participions activement à cet exercice, en collaboration avec les instituts des autres provinces.

Administration

Ressources financières

Une autre fonction qui m'est dévolue est la gestion des ressources financières de l'Ordre. Pour fins de suivi de la section suivante, je vous invite à vous référer aux états financiers 2005-2006 vérifiés par la firme Verrier Paquin Hébert sont présentés dans les dernières pages de ce rapport annuel.

L'analyse de l'état des résultats au 31 mars 2006 nous indique d'abord que les produits, comme les charges, ont connu un dépassement important par rapport au budget. Toutefois, le résultat final n'a pas été affecté par ces variations puisque l'excédent des produits sur les charges au 31 mars 2006 s'élève à 12 883 \$ alors que le budget annuel prévoyait un excédent de 1 359 \$. Voyons maintenant où se trouvent les principales variations et les raisons qui les justifient.

Du côté des produits, l'écart positif au montant de 124 494 \$ entre le réel et le budget est la résultante d'un dépassement de pratiquement tous les postes budgétaires, à l'exception du poste *Autres produits* qui affiche un montant moindre de 4 823 \$ que le budget.

D'abord, le surplus de 9 235 \$ obtenu au poste des *cotisations nettes* s'explique par un nombre plus élevé que prévu de nouveaux agronomes et par le fait qu'une plus grande proportion d'entre eux ait payé la pleine cotisation plutôt que de bénéficier des rabais associés à la catégorie *Jeunes agronomes*, étant diplômés depuis plus d'un an lorsqu'ils se sont inscrits à l'examen d'admission. Nécessairement, le nombre plus important de nouveaux agronomes est en lien direct avec le dépassement du nombre de candidats qui se sont présentés à l'examen d'admission, situation qui a généré un surplus de 5 095 \$ au poste *Admission à la pratique et équivalences*.

Un autre poste budgétaire important est celui du congrès annuel de l'Ordre. Alors qu'il avait été prévu que cette activité génère un profit au montant de 5 000 \$, le congrès a plutôt permis d'amasser un montant net de 15 140 \$, ceci principalement grâce à l'important soutien financier de nos partenaires mais aussi parce que le sujet retenu a suscité un vif intérêt chez les agronomes qui ont été plus nombreux à s'inscrire (annexe A). Il est à noter ici que le montant de 7 668 \$ affiché au poste *Autres* n'a eu aucun impact sur le résultat puisque ce montant se trouve également réparti dans différents postes de dépenses.

L'Ordre organise annuellement des cours de formation continue et vise à les rendre accessibles au plus grand nombre d'agronomes possible. C'est ainsi que le montant d'inscription est déterminé de façon à couvrir uniquement les coûts directs associés à leur tenue. En 2005-2006, ces activités de formation auxquelles se sont ajoutés le forum et le colloque sur les conflits d'intérêts ont généré des produits de 48 810 \$ alors que les charges ont été de 43 484 \$. Il est toutefois à noter que l'excédent au montant de 5 326 \$ comporte un montant de 4 000 \$ obtenu du MDDEP pour couvrir le coût de développement des deux journées de formation portant sur la réalisation de plans de pesticides sur les terrains de golf offertes pour la première fois en 2005-2006. La contrepartie de l'aide financière obtenue, soit une somme de 6 000 \$, a d'ailleurs été reportée en 2006-2007 en vue de l'élaboration du contenu des trois journées restantes du programme de cinq jours prévu pour cette formation.

La réalisation du bulletin *Agro-Nouvelles* demande un certain investissement de la part de l'Ordre si l'on considère que les revenus au montant de 8 328 \$ associés aux encarts et à la publicité sont beaucoup moindres que les coûts de production et d'envoi qui ont totalité 39 673 \$ (annexe E). Toutefois, près de 94 % de cet investissement au montant de 31 345 \$ a été couvert par les revenus générés par la transmission d'offres d'emploi par courriel. De fait, sur le montant de 37 628 \$ affiché au poste *Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel*, la transmission de ces offres a généré à elle seule des revenus de 29 300 \$.

L'autre poste qui a contribué de façon importante au dépassement des produits comparativement au budget est celui des *subventions* puisqu'un montant de 57 217 \$ a été imputé au réel alors qu'il avait été prévu que ce montant soit de 16 975 \$. Précisons toutefois que le surplus apparent de 40 242 \$ au niveau des produits n'a eu aucun effet sur l'excédent des produits sur les charges puisqu'en contrepartie, des charges non prévues au budget et totalisant ce même montant de 57 217 \$ ont également été imputées aux états financiers. Ces charges se trouvent principalement dans le poste *Déplacements et réunions* (annexe C), soit plus spécifiquement dans les postes *Comité ad hoc - Normes de pratique en fertilisation* et *Comité ad hoc - PAEF*, et sont en lien avec l'élaboration de la revue de littérature sur l'azote ainsi qu'avec le développement du nouveau cours de formation sur les plans agroenvironnementaux de fertilisation, respectivement. En outre, une part du revenu de subvention de 57 217 \$ a servi à couvrir une certaine proportion du salaire du personnel de la permanence affecté à la réalisation de projets en agroenvironnement.

Enfin, malgré le fait que le poste *Autres produits* affiche un montant réel moindre de 4 823 \$ que le budget (annexe B), il est important de préciser que cet écart est dû à l'utilisation d'une faible partie de la contribution des sections de l'Ordre à la réalisation de projets de communication et que la balance du

budget a été reportée en 2006-2007. L'impact sur le net s'avère donc nul puisque la portion inscrite aux produits est équivalente à celle imputée dans le poste de dépenses *Publicité et promotion*.

En ce qui concerne maintenant les charges, on dénote que les principaux postes pour lesquels les charges ont été supérieures au budget sont ceux des *salaires*, des *activités de formation*, du *congrès*, des *déplacements et réunions* ainsi que des *services professionnels*. Parmi ces postes, abordons celui des *salaires* et celui des *services professionnels* (annexe G) puisque les autres ont été traités lors de l'analyse des produits. D'ailleurs, il existe un lien étroit entre ces deux postes.

Le dépassement du poste des *salaires* d'un montant de global de 30 543 \$ par rapport au budget s'explique principalement par le dépassement de la masse salariale de la permanence de l'Ordre en raison de la prolongation du contrat de la chargée de projets dont le salaire est couvert par une subvention du MDDEP. Le salaire versé aux inspecteurs a également été plus important que prévu puisqu'un nombre accru de visites d'inspection ont été réalisées en 2005-2006. Cette charge supplémentaire a par contre été en partie compensée par des dépenses moindres d'honoraires et de frais de déplacement associés à la réalisation d'enquêtes particulières en lien avec l'inspection professionnelle. Par ailleurs, notons qu'une réaffectation, dans le poste *services professionnels*, du montant de rémunération de 30 000 \$ versé à la présidence de l'Ordre a eu pour effet de contrebalancer les charges supplémentaires imputées dans le poste *Salaires*.

Du côté des *services professionnels* maintenant, on dénote un dépassement significatif du budget, soit d'un montant de 46 435 \$. Outre le montant de 30 000 \$ dont il vient d'être question, ce sont principalement les honoraires en lien avec les dossiers légaux qui expliquent cette situation. En effet, à eux seuls, les honoraires versés aux conseillers juridiques de l'Ordre, tant pour les dossiers disciplinaires que pour ceux de pratique illégale et d'usurpation de titre, ont dépassé le budget de 25 850 \$. À cet écart s'ajoute également la somme de 6 206 \$ versée aux enquêteurs et aux témoins experts engagés pour assister l'Ordre dans les causes de poursuite pour pratique illégale et usurpation de titre. Ainsi, tel qu'on peut le constater, n'eut été de certains autres postes où les charges ont été moindres que prévu, l'écart entre le budget d'honoraires professionnels et le réel aurait été encore plus important. Par ailleurs, il faut aussi mentionner qu'au cours des dernières années, les honoraires associés aux dossiers légaux ont connu une hausse importante. Une attention particulière est donc portée à ces dépenses bien que nous ayons un contrôle somme toute assez limité, particulièrement lorsqu'il s'agit du déroulement des audiences en cour.

Dans le cas où les charges réelles se sont avérées moindres que le budget, seul l'écart au montant de 12 849 \$ que l'on dénote au poste *Publicité et promotion* s'avère important, bien que celui-ci, tel que déjà mentionné, n'ait pas eu de conséquences sur le résultat final.

En conclusion, l'Ordre maintient son orientation d'adopter des budgets annuels équilibrés et de les atteindre. Nous devons cependant demeurer très vigilants, particulièrement au regard de certains postes de dépenses, et être conscients que la principale source de revenus demeure encore la cotisation perçue chez les membres qui représentait, en 2005-2006, plus de 75 % des produits.

Ressources humaines

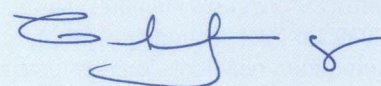
Parmi les faits saillants inhérents aux ressources humaines de l'Ordre, je tiens d'abord à souligner plus particulièrement les 10 années de services de M^{me} Denise Dupuis à titre d'adjointe administrative, faisant ainsi de cette précieuse collaboratrice notre deuxième doyenne. Mentionnons également qu'en avril 2005, l'équipe de la permanence s'est enrichie de la présence de M^{me} Josée Vaillancourt qui occupe le poste de secrétaire et réceptionniste tout en veillant à la tenue des séances d'examen d'admission à la pratique. Le contrat de M^{me} Caroline Veillette, agr., qui avait été engagée jusqu'en juin 2005 à titre de chargée de projets, a également été reconduit pour une autre année, lui permettant ainsi de poursuivre notamment son travail d'implantation du programme de mentorat.

Par ailleurs, deux concours ont été organisés à l'automne pour combler les postes d'inspecteur en sol, agroevironnement et régie de la production végétale ainsi qu'en économie, gestion et financement agricoles. MM. Jean Lecours, agr., et Michel Perron, agr., ont donc été engagés en vue de remplacer respectivement MM. André Saint-Aubin, agr., et Louis Drainville, agr., qui nous ont manifesté leur intention de terminer leur mandat. Un poste additionnel d'inspecteur en régie de la production animale a également été comblé par le biais d'un troisième concours qui a permis de recruter M. Bertrand Lachance, agr.

Dans un autre ordre d'idées et dans le contexte où le poste de syndic adjoint *ad hoc* créé en février 2005 a été établi sur une base permanente par les administrateurs du Bureau, un autre concours organisé à l'hiver dernier a permis de confirmer M^{me} Jocelyne Morin, agr., dans les fonctions de syndique adjointe. Précisons que M^{me} Morin travaille à raison de trois jours par semaine depuis janvier 2006.

Enfin, toujours au chapitre des ressources humaines, une nouvelle politique d'évaluation du rendement et de rémunération du personnel a été élaborée en complément des outils de gestion déjà en place. Par ailleurs, des démarches ont été initiées auprès d'Emploi-Québec en vue d'obtenir une aide financière visant l'embauche d'un consultant expert en ressources humaines pour l'élaboration de nouveaux outils de gestion.

C'est donc avec une équipe de 20 personnes, et de façon plus étroite avec les neuf employées œuvrant à temps plein au siège social de l'OAQ, que j'ai eu le plaisir de travailler tout au long de cette dernière année à la réalisation des mandats de l'Ordre. J'en profite également pour remercier les administrateurs de l'Ordre, et plus particulièrement le président, M. Conrad Bernier, agr., ainsi que le vice-président, M. Éric Lavoie, agr., pour la confiance, le respect et le soutien qu'ils m'apportent dans l'accomplissement de mes fonctions à titre de directrice générale au sein de cette organisation.



CLAUDINE LUSSIER, AGR., M.Sc.
DIRECTRICE GÉNÉRALE

En 2002, l'Ordre s'est doté d'un plan de communication stratégique qui a permis d'identifier les priorités d'action pour les différentes clientèles cibles, dont les agronomes en tout premier lieu. Les administrateurs de l'OAQ ont aussi convenu de l'importance de bien informer les partenaires avec qui l'Ordre doit travailler en étroite collaboration, les étudiants en agronomie qui constituent la relève potentielle ainsi que les médias qui représentent la courroie de transmission privilégiée pour joindre le grand public. Voici donc un aperçu des principales activités et produits de communication réalisés au cours de la dernière année pour atteindre les objectifs de communication de l'OAQ.

Informer les membres de l'OAQ

• L'Agro-Nouvelles, le bulletin d'information des agronomes

Diffusé depuis 42 ans, l'Agro-Nouvelles rejoint l'ensemble des agronomes et les informe sur les dossiers de l'heure et sur les affaires reliées de près à l'exercice de la profession. Plus que cela, l'Agro-Nouvelles maintient le lien primordial entre l'Ordre et ses membres. Au cours de la dernière année, l'OAQ a diffusé six numéros de l'Agro-Nouvelles. Outre les chroniques régulières, un dossier spécial a été présenté dans chacun des numéros, tels le développement durable, la notion de conflit d'intérêts, les consultations publiques sur les projets d'élevage porcin, l'inspection professionnelle et les services-conseils. Les thèmes de ces dossiers ont ainsi couvert plusieurs des enjeux majeurs et des sujets d'actualité qui ont retenu l'attention de la profession et de l'Ordre en 2005-2006.

• Le bulletin électronique de l'OAQ : en ligne avec la majorité des agronomes

En complément à l'information présentée dans l'Agro-Nouvelles, le bulletin électronique de l'Ordre « L'OAQ vous informe... en ligne directe », diffusé pour la deuxième année, s'avère un outil de communication précieux pour informer rapidement les membres de l'Ordre. Cette année, 20 bulletins électroniques ont été transmis aux membres inscrits dans la liste d'envoi par courriel. Cet outil de communication a notamment permis de divulguer les résultats des élections à l'Ordre, de rappeler la tenue de sessions de formation ainsi que d'événements organisés par l'OAQ (congrès, colloque), d'annoncer des modifications dans une ligne directrice de l'OAQ dès l'adoption de ces dernières ou encore de faire connaître les commentaires déposés par l'Ordre lors d'une consultation publique.

• Les bulletins électroniques des sections régionales de l'OAQ

Quelques sections régionales se sont prévaluées du service d'envoi massif par courriel offert par le siège social de l'OAQ pour informer les membres de leur section de la tenue d'activités régionales. Une dizaine de bulletins régionaux intitulés « Des nouvelles de votre section » ont été diffusés au cours de l'année. Il est à noter que certaines sections utilisent leur propre service de messagerie pour informer régulièrement

leurs membres. Les responsables de ces envois utilisent les coordonnées indiquées dans la banque de données à jour de l'OAQ.

Offres d'emploi... en ligne : un service très apprécié

L'entrée en opération de la base de données a suscité de nombreuses demandes d'employeurs du secteur agricole désirant annoncer des postes disponibles au sein de leurs entreprises. Afin de répondre à ce besoin, l'Ordre a instauré, depuis plus d'un an, le service de diffusion par courriel d'offres d'emploi à l'ensemble des agronomes intéressés à recevoir cette information. Ces offres d'emploi ne s'adressent qu'aux agronomes ou aux personnes en voie de le devenir et des coûts sont associés à ces envois. Au cours de la dernière année, 32 employeurs ont utilisé ce service et 48 offres d'emploi ont été diffusées auprès des agronomes.

Couverture médiatique et bilan des relations médias en 2005-2006

Au cours de la dernière année, de nombreux médias se sont intéressés au travail réalisé par l'OAQ. Parmi les actions ou les prises de position de l'Ordre qui ont suscité la diffusion d'information dans les médias en 2005-2006, mentionnons le résultat des élections à la présidence et à la vice-présidence en avril 2005; la remise des prix de distinction de l'OAQ aux lauréats 2005; le congrès annuel de l'OAQ, tenu en juin 2005, qui portait sur les productions animales; le dépôt, en septembre 2005, des commentaires de l'OAQ sur le projet de Règlement modifiant le REA dans le cadre d'une consultation publique du MDDEP; l'éthique des agronomes (un sujet qui a fait l'objet d'un reportage à l'émission *La Semaine verte* de Radio-Canada); la position de l'OAQ sur les amas au champ; la position de l'OAQ sur l'entente sur les services-conseils ainsi que le forum et le colloque de l'OAQ sur la notion de conflits d'intérêts et la pratique agronomique.

Par ailleurs, l'OAQ a reçu plusieurs demandes d'information de différents médias à la recherche d'experts pouvant traiter de différents sujets liés à l'agronomie dont plus particulièrement l'horticulture, les pesticides, l'herbe à poux et les biosolides. Les journalistes ont été référés à des agronomes oeuvrant dans ces champs précis d'activité. Cette année, nous avons d'ailleurs invité les agronomes à nous signifier leur intérêt à être référés à des journalistes en nous faisant parvenir une fiche d'inscription insérée dans l'Agro-Nouvelles de septembre-octobre 2005. Une cinquantaine d'agronomes, répartis dans la majorité des champs d'activité couverts par l'agronomie, se sont dits intéressés à répondre aux questions des médias au besoin.

L'OAQ en lien avec la relève

Afin de faire connaître l'OAQ aux étudiants de la FSAA¹ et de la FSAE² et les conscientiser au rôle professionnel qu'ils auront à jouer à la fin de leurs études, l'Ordre a mené cette année

plusieurs activités de communication au sein des deux facultés. Parmi celles-ci, mentionnons la publication de chroniques d'information sur l'OAQ dans les bulletins de liaison étudiants des facultés d'agronomie et l'appui de l'OAQ au comité organisateur de la SAAC³, grâce à la participation de membres bénévoles de la section de Québec. Dans le cadre de cet événement, l'OAQ a notamment tenu un stand d'information. Une nouveauté à ce stand cette année : l'Ordre a produit un jeu-questionnaire avec un choix de réponses en lien avec la pratique agronomique qui a semblé plaire à l'ensemble des visiteurs.

Afin de rejoindre les élèves du secondaire et du cégep, l'OAQ a diffusé, encore cette année, une publicité intitulée « *Profession agronome : en ville ou à la campagne, c'est mon choix!* » dans le *Bulletin d'information continue* de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle. Depuis la diffusion de cette publicité, l'OAQ est davantage sollicité par des conseillers en orientation scolaire désireux de recevoir de l'information sur la profession d'agronome afin de la transmettre à leur clientèle ou encore d'accueillir un agronome lors d'une activité de présentation de choix de carrière. Les demandes reçues au siège social ont été acheminées aux sections régionales de l'Ordre qui ont vu à trouver un agronome intéressé à participer à une activité d'information au sein d'une école de leur région.

Visibilité de l'OAQ lors d'événements spéciaux ou d'activités de promotion

Chaque année, l'Ordre participe à des événements spéciaux ou à des activités de promotion afin de faire connaître l'OAQ et la profession auprès du grand public. Voici les principaux événements auxquels nous avons participé cette année :

• Salon de l'agriculture

L'OAQ a tenu un stand au *Salon de l'agriculture* les 10, 11 et 12 janvier 2006 grâce à la participation bénévole de membres des sections de Saint-Hyacinthe et de Montréal – Rive-Sud. Comme à toutes les années, la participation de l'OAQ à cet événement nous a permis de rencontrer à la fois des étudiants, des agriculteurs et des agronomes intéressés à discuter des dernières positions prises par l'Ordre ou encore de sujets d'actualité. Au cours de la dernière année, les amas au champ, les conflits d'intérêts et les services-conseils ont été au nombre des principaux sujets qui ont intéressé les visiteurs du stand de l'OAQ.

• Salon des affaires municipales 2005

Cette année, l'OAQ a décidé de participer au *Salon des affaires municipales* qui se déroulait à Québec les 29 et 30 septembre 2005. Notre présence à ce salon a nécessité la

production de nouveaux documents de promotion, tels le dépliant « *L'agronome, une expertise incontournable au sein de votre municipalité* » et des affiches sur le même thème. Des membres bénévoles de la section de Québec ainsi que des employés du siège social de l'Ordre ont animé le stand.

• Partenariat pour la 3^e édition de la CRIQAA

L'OAQ a participé, à titre de partenaire majeur, à la 3^e édition de la *Conférence sur la recherche et l'innovation québécoises en agriculture et en agroalimentaire* (CRIQAA) qui a eu lieu les 21 et 22 mars 2006 à l'Université Laval. M. Conrad Bernier, agr., président de l'Ordre des agronomes du Québec, y a agi à titre de président d'honneur. De plus, parmi les 20 conférenciers québécois invités, M. Richard Wieland, agr., directeur recherche et développement des affaires au Centre de recherche et de développement en agriculture, a présenté une conférence pour l'OAQ intitulée : *Formation continue et valorisation de l'innovation et des nouvelles technologies au sein de l'Ordre des agronomes du Québec*.

• La Terre de Chez nous

Pour la première fois cette année, l'OAQ a réservé une page complète du journal *La Terre de chez nous* (TCN) afin de présenter les 159 nouveaux agronomes admis en 2005 aux quelque 100 000 lecteurs de cet hebdomadaire. L'objectif de cette publicité était de signifier aux nouvelles consœurs et aux nouveaux confrères agronomes l'importance que l'OAQ leur accorde et de les faire connaître et « reconnaître » d'un bout à l'autre du Québec, tout comme la profession d'agronome. Les facultés d'agronomie des universités Laval et McGill ont apporté leur contribution à cette parution démontrant ainsi leur fierté de former des bacheliers qui réussissent l'examen d'admission à la profession agronomique. Cette publicité a été présentée dans l'édition du 16 février 2006 de la *TCN*. Mentionnons par ailleurs que la production de cette page de publicité a donné naissance à un nouveau slogan pour l'Ordre soit : *Rendez-vous service : demandez les conseils d'un agronome!*

Conclusion

L'ensemble des activités menées pour atteindre nos objectifs de communication est le fruit du travail accompli de façon « multidisciplinaire » avec toutes mes collègues de l'équipe du siège social et ceux du bureaux du syndicat. Leur contribution, ainsi que celle des administrateurs et des bénévoles qui mettent l'épaule à la roue, est des plus précieuses pour mener à bien toutes ces activités de communication qui assurent à la fois la visibilité de l'OAQ et le lien avec tous les agronomes du Québec.

Louise Lavoie

LOUISE LAVOIE
DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS

¹ Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

² Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement

³ Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation

- Au 1^{er} avril 2005, 3 182 membres étaient inscrits au Tableau des membres de l'Ordre
- 240 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au Tableau
- 159 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année
- 1 permis temporaire a été délivré
- 98 membres se sont réinscrits
- 4 membres à vie ont été inscrits au Tableau d'honneur
- 12 membres sont décédés, dont 2 avaient la catégorie de membre régulier, 2 de membre retraité et 2 de membre à vie
- Ainsi, en date du 31 mars 2006, le Tableau des membres de l'Ordre comprend 3 189 agronomes.

Le montant de la cotisation pour 2005-2006 était de 380,62 \$, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec.

Classe de cotisation	Année 2005-2006
Régulier	3 030
65 ans et plus, et retraités	115
70 ans et plus (membre à vie)	35
Invalide	9
Tableau d'honneur	136

Répartition des membres selon le type d'employeur au 31 mars 2006

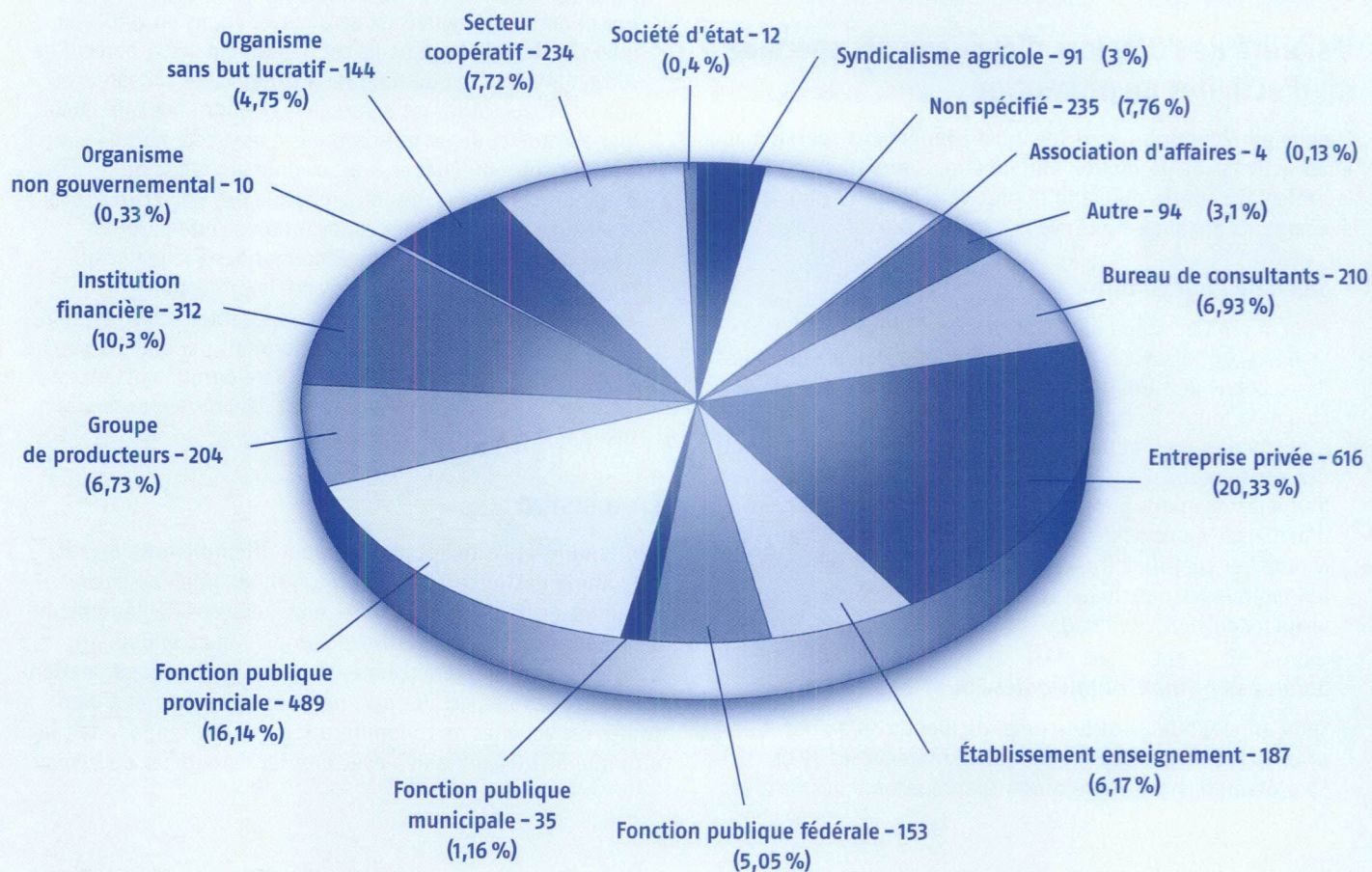
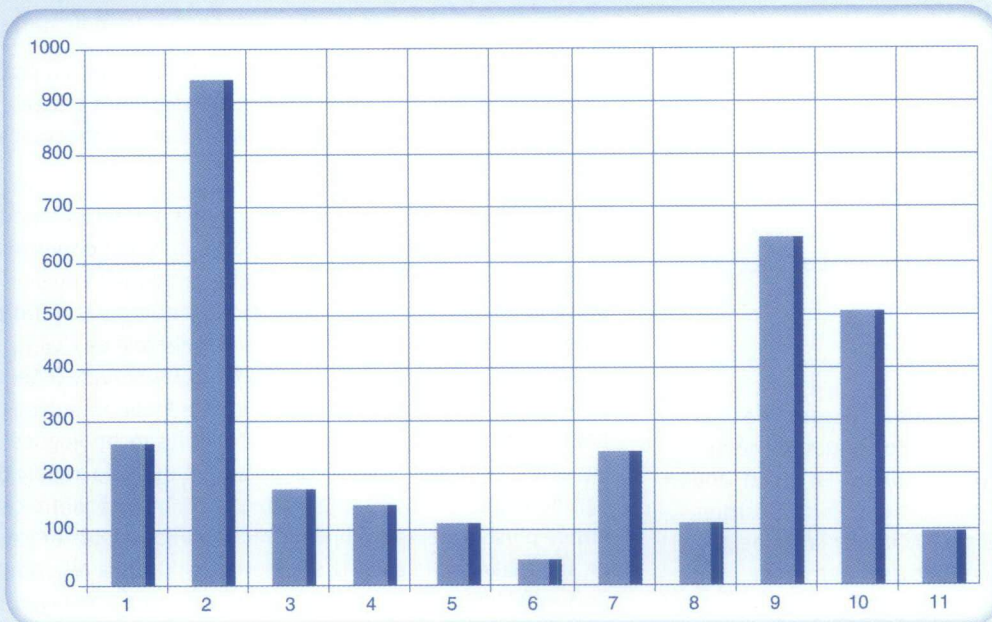


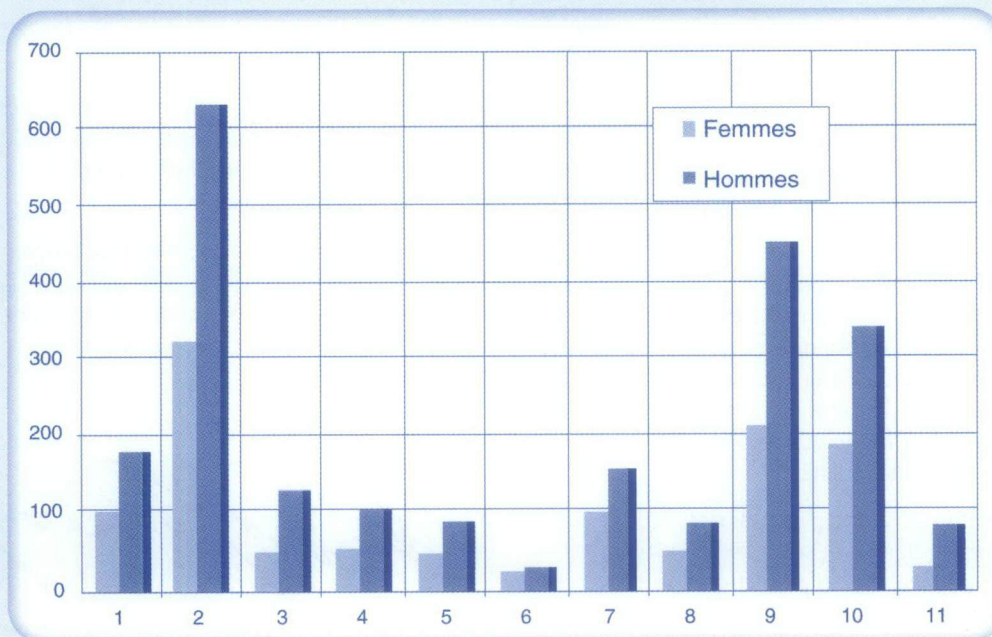
Tableau des membres par section au 31 mars 2006



SECTIONS

- 1- Laval – Rive-Nord (264)
- 2- Québec (950)
- 3- Trois-Rivières – Nicolet (173)
- 4- Est du Québec (150)
- 5- Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord (112)
- 6- Abitibi – Témiscamingue (44)
- 7- Estrie – Bois-Francs (246)
- 8- Outaouais (114)
- 9- Montréal – Rive-Sud (665)
- 10- Saint-Hyacinthe (510)
- 11- Côte-du-Sud (97)

Tableau des membres par section et selon le sexe au 31 mars 2006



SECTIONS

- 1- Laval – Rive-Nord
 - 2- Québec
 - 3- Trois-Rivières – Nicolet
 - 4- Est du Québec
 - 5- Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord
 - 6- Abitibi – Témiscamingue
 - 7- Estrie – Bois-Francs
 - 8- Outaouais
 - 9- Montréal – Rive-Sud
 - 10- Saint-Hyacinthe
 - 11- Côte-du-Sud
- Nombre total de femmes : 1 129
 Nombre total d'hommes : 2 196

Membres du comité

Président :	M. Conrad Bernier, agr. M. Éric Lavoie, agr. M. Marco Morin, agr. M. Sylvain Blanchette, adm. nommé M. Marc Trudelle, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

L'Ordre des agronomes du Québec a toujours accordé de l'importance au traitement des plaintes concernant le respect du champ de pratique réservé aux agronomes. En juillet 2000, le Bureau de l'Ordre a nommé le comité administratif à titre de « comité d'enquête » de l'OAQ pour la surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre d'agronome, officialisant ainsi le mode de traitement des dossiers.

En vertu du *Code des professions*, un tel comité, ou tout enquêteur nommé par le Bureau à cet effet, peut prendre connaissance d'un dossier tenu par un individu, requérir la remise de tout document et prendre copie d'un dossier ou d'un document dans l'exercice de ses fonctions. De plus, les membres du comité d'enquête ne peuvent être poursuivis en justice en raison d'actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions. La confidentialité des dossiers en est d'autant respectée.

Activités de l'année

Le comité d'enquête s'est réuni lors de chacune des 13 sessions du comité administratif afin de traiter les nouveaux dossiers et d'effectuer le suivi des dossiers en cours.

Le comité d'enquête a traité plusieurs dossiers pour présomption de pratique illégale ou d'usurpation de titre, certains s'échelonnant sur plus d'une année financière (Voir tableau page suivante). Il est également intervenu dans des dossiers de sensibilisation à la profession afin de rappeler aux employeurs du secteur de l'agroalimentaire québécois leurs obligations au regard des lois professionnelles.

Plusieurs plaintes contre des individus se sont réglées par des lettres de la secrétaire ou des mises en demeure, selon la nature des dossiers et des risques au regard de la protection du public. Ainsi, après étude des preuves recueillies et sur recommandation du procureur de l'Ordre, sept individus avaient reçu un constat d'infraction de la part de l'OAQ. Deux individus avaient alors choisi de se reconnaître coupables de l'infraction reprochée alors que les cinq autres ont préféré se présenter devant la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, et de plaider non coupable. Comme en témoigne le tableau suivant, l'OAQ est toujours en démarche dans ces cinq dossiers.

Tout comme par les années passées, dans une approche préventive, des démarches ont été effectuées par les représentants de l'Ordre auprès de plusieurs employeurs afin de faire respecter les lois professionnelles et ainsi éviter certaines poursuites.

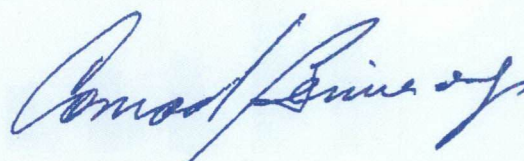
Pour de plus amples renseignements sur les causes en pratique illégale ou usurpation de titre au fil des dernières années, rappelons que, depuis mai 2005, les constats d'infraction sont publiés sur le site Web de l'OAQ.

Rappelons aussi que, pour donner suite à une recommandation de l'Office des professions du Québec et afin de permettre aux agronomes et aux employeurs d'élaborer de meilleures procédures de surveillance des actes agronomiques, l'Ordre a publié, à l'automne 2004, la *Politique générale de l'OAQ concernant la surveillance des actes agronomiques*. Celle-ci a pour objectif de mieux encadrer les actes agronomiques posés par les techniciens, les technologues et les technologues agricoles. Cette politique a été largement diffusée auprès des agronomes et les représentants de l'Ordre ont rencontré cette année plusieurs employeurs désirant améliorer leurs procédures de surveillance. De plus, la secrétaire de l'Ordre a répondu à plusieurs demandes d'information de la part d'employeurs et d'agronomes souhaitant améliorer leur procédure de surveillance, ce qui démontre un souci de se conformer aux lois professionnelles en vigueur au Québec.

À la suite de la parution d'un avis d'utilisation illégale du titre de « spécialiste » paru dans *l'Agro-Nouvelles* de novembre-décembre 2004 (« spécialiste équin en nutrition »), la secrétaire de l'Ordre a répondu à plusieurs demandes d'information au sujet de ce titre dont l'utilisation est interdite, sauf exception, de par l'article 58 du *Code des professions*.

Des discussions sont toujours en cours avec l'Office des professions du Québec relativement à la demande, transmise en août 2004, quant à la réserve des titres d'« agroéconomiste » et de « nutritionniste en production animale ».

En terminant, je tiens à remercier de leur collaboration tous les membres du comité d'enquête ainsi que M^{mes} Louise Rougeau, agr., et Johanne Bisson qui sont affectées, depuis plusieurs années, au suivi de ces importants dossiers.



CONRAD BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT

Dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre à l'étude au comité d'enquête en 2005-2006

N° du dossier	Type d'infraction	Décision	Nature du dossier	Sanction
149 a	<p><i>Pratique illégale :</i> Avoir préparé un rapport comportant des recommandations agronomiques de fertilisation pour une culture, en l'absence de surveillance d'un agronome</p> <p>3 chefs d'accusation</p> <p>Art. 24 et 28 c-) de la <i>Loi sur les agronomes</i> et art. 32 du <i>Code des professions</i></p>	En attente du jugement	Ouvert	_____
149 b	Idem 149 a, mais pour 7 chefs d'accusation	Idem	Idem	_____
149 c	Idem 149 a, mais pour 1 chef d'accusation	Idem	Idem	_____
154	<p><i>Pratique illégale :</i> Avoir établi, dans le cadre d'une demande de financement pour une entreprise agricole, une régie d'élevage en production porcine, en établissant des critères techniques d'élevage pour cette production ainsi qu'en interprétant des résultats de productivité et ce, pour la préparation d'un budget prévisionnel d'opération.</p> <p>1 chef d'accusation</p> <p>Art. 24 et 28 c-) de la <i>Loi sur les agronomes</i> et art. 32 du <i>Code des professions</i></p>	En attente du jugement	Ouvert	_____
160	<p><i>Pratique illégale :</i> Avoir réalisé un bilan de phosphore, en l'absence de la surveillance d'un agronome</p> <p><i>Usurpation de titre :</i> Dans un bilan de phosphore, avoir rédigé pour une entreprise agricole, avoir utilisé une abréviation pouvant laisser croire qu'il est agronome, soit « AGR. »</p> <p>2 chefs d'accusation</p> <p>Art. 24 et 28 c-) de la <i>Loi sur les agronomes</i> et art. 32 du <i>Code des professions</i></p>	Jugement de culpabilité pour la pratique illégale et de non-culpabilité pour l'usurpation de titre	L'OAQ a porté la décision en appel au regard de l'usurpation du titre d'agronome	_____

Le Bureau du syndic

Syndic :	M. Georges O'Shaughnessy, agr.
Syndiques adjointes :	M ^{me} Patricia Landry, agr. M ^{me} Jocelyne Morin, agr. (depuis janvier 2006)
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson (jusqu'en juin 2005) M ^{me} Josée Vaillancourt (à compter de juin 2005)

Mandat

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du *Code des professions* : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116¹, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte pourra être portée devant le comité de discipline de l'Ordre, en vertu de l'article 123 du *Code des professions*.

De plus, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes* énonce ce qui suit à l'article 1 : « Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic... ».

Les activités de l'année

Au cours de l'année 2005-2006, le Bureau du syndic a entrepris 47 nouvelles enquêtes. En comparaison, le nombre d'enquêtes avait été de 52 l'an dernier, de 33 en 2003-2004, de 44 en 2002-2003 et de 55 l'année précédente. C'est donc dire qu'au cours des cinq dernières années, la moyenne se maintient à 46 enquêtes par année.

En ce qui a trait aux nouvelles enquêtes ouvertes en 2005-2006, onze concernaient des agronomes référés au Bureau du syndic par le comité d'inspection professionnelle (CIP), la plupart du temps pour des failles importantes relevées dans la pratique de ces agronomes lors de l'inspection professionnelle. Nous constatons que, pour la campagne 2005-2006 d'inspection professionnelle, un seul membre n'a pas retourné son *Questionnaire préparatoire à l'inspection professionnelle* à temps et a vu son dossier référé au Bureau du syndic. En comparaison, ces trois dernières années, le CIP référait en moyenne 11 dossiers de ce type par an au Bureau du syndic. L'année 2001-2002 avait même vu ce nombre grimper à 30 !

¹ Infraction aux dispositions du *Code des professions*, à la *Loi sur les agronomes* ou aux règlements adoptés conformément au *Code des professions* ou à la *Loi sur les agronomes*.

² Voir tableau de la page suivante pour la liste complète.

L'avenir nous dira s'il s'agit d'une tendance et si les membres ont finalement compris l'importance de répondre au CIP pour le contrôle de l'exercice de la profession. En ce qui concerne les 36 autres enquêtes que nous avons entreprises, dix ont été demandées par un client de l'agronome ou par une personne du public, huit par un collègue agronome, deux par la secrétaire de l'Ordre et seize ont été initiées directement par le Bureau du syndic à la suite de la réception d'un renseignement.

Les motifs pour demander une enquête, les allégations à l'endroit de l'agronome une fois un dossier ouvert et l'objet de ces enquêtes sont variés. Nous vous présentons les principaux ci-dessous en ordre décroissant de fréquence² :

- le non-respect des règles de l'art et / ou manque de rigueur professionnelle;
- les PAEF, bilans de phosphore et l'agroenvironnement (REA);
- la surveillance inadéquate des techniciens et technologues agricoles;
- l'incompétence (ne pas avoir tenu compte des limites de ses connaissances, compétences et moyens);
- le manque d'indépendance professionnelle;
- des conseils contradictoires ou incomplets;
- le manque d'intégrité;
- le recours à des pratiques discriminatoires, frauduleuses ou illégales;
- le manque d'objectivité;
- la publicité;
- les relations avec les collègues (notamment le manque de respect ou de collaboration);
- la responsabilité professionnelle;
- la tenue de dossiers déficiente.

Au 1^{er} avril 2005, 89 enquêtes des années précédentes étaient encore en cours. Avec les 37 enquêtes complétées au cours de l'année, 99 dossiers étaient encore ouverts et les enquêtes se poursuivaient au 31 mars 2006.

Le comité de discipline

Au cours de l'année, deux plaintes ont été déposées devant le comité de discipline de l'Ordre. La première touchait un conflit d'intérêts et des conseils contradictoires et incomplets; la seconde avait été déposée au 31 mars dernier, mais le rôle d'audience n'était toujours pas affiché au moment d'écrire ces lignes.

La première cause (02-05-00004) a été entendue en cours d'année et l'agronome, après avoir enregistré un plaidoyer de culpabilité, a été trouvé coupable de s'être placé en situation de conflit d'intérêts dans le cadre de la vente d'une entreprise agricole, propriété de son beau-frère, et de ne pas avoir avisé ses clients (les acheteurs) qu'il se trouvait en situation de conflit d'intérêts. Cet agronome a de plus été trouvé coupable d'avoir donné des conseils incomplets aux acheteurs concernant la rentabilité de l'entreprise, en ne tenant pas compte de la

Enquêtes ouvertes en 2005-2006 : motifs, allégations et objet*

Motif, allégation ou objet (entre parenthèses, l'article pertinent du <i>Code de déontologie des agronomes</i> ou d'une loi ou d'un règlement, le cas échéant)	Nombre d'enquêtes
Non-respect des règles de l'art et / ou manque de rigueur professionnelle (5 et autres)	20
PAEF, bilan de phosphore et agroenvironnement (REA)	14
Surveillance inadéquate des techniciens et technologistes agricoles (20 et Loi sur les agronomes - art. 28-c)	14
Incompétence (notamment tenir compte des limites de ses connaissances, compétences et moyens) (8)	10
Manque d'indépendance professionnelle (27, 28)	10
Conseils contradictoires ou incomplets (16)	5
Manque d'intégrité (12)	5
Recours à des pratiques discriminatoires, frauduleuses ou illégales (3)	5
Manque d'objectivité	4
Publicité (67 à 78)	4
Relations avec les collègues (notamment manque de respect ou de collaboration) (59, 60, 61, 62 et 63)	4
Responsabilité professionnelle (19 et 20)	4
Tenue de dossiers déficiente	4
Conflit d'intérêts (25, 28)	3
Facturation des actes agronomiques, honoraires et perception des comptes (44-54 et <i>Directive sur la facturation des actes agronomiques</i>)	3
Secret professionnel et confidentialité (34, 35, 38)	3
Signature de documents par l'agronome, y compris signature de complaisance (55-100, 65, 66)	3
Autres actes dérogatoires (55)	2
Droit pour le client d'obtenir une copie des documents	2
Règlements de contrôle intérimaire de la production porcine des municipalités (vs rôle de l'agronome dans ces dossiers)	2
Défaut de détenir une assurance responsabilité professionnelle	1
Défaut de répondre au comité d'inspection professionnelle (CIP) (57)	1
Entrave au travail d'un enquêteur (57 et <i>Code des professions</i> - art. 114)	1
Manquement à l'honneur et à la dignité de la profession (<i>Code des professions</i> - art. 59.2)	1
Poursuite d'un contrat préalablement confié à un autre agronome (62)	1

* Le tableau présente les motifs d'ouverture, les allégations (du demandeur d'enquête) ou l'objet des 47 enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic en 2005-2006. La colonne « Nombre d'enquêtes » indique le nombre de dossiers où ce motif, cette allégation ou cet objet apparaît; le total du nombre d'enquêtes est donc supérieur au nombre de dossiers traités, parce qu'il y a généralement plus d'un motif pour demander une enquête et qu'une fois celle-ci ouverte, plusieurs comportements fautifs de l'agronome sont parfois relevés.

situation financière personnelle et familiale de chacun d'entre eux. Dans sa décision, le comité de discipline a déclaré que « l'agronome est un conseiller indépendant et il ne l'est plus s'il a un lien avec quiconque impliqué dans une affaire ».

Le Bureau du syndic a poursuivi le travail dans les deux autres plaintes toujours en cours devant le comité de discipline au début de l'année 2005-2006. La plainte déposée en 2004-2005 (02-04-00003) a connu son dénouement cette année avec un verdict de non-culpabilité pour l'agronome. Le comité a statué que, bien que l'intimé avait une détention physique des renseignements que le syndic lui demandait, il n'en avait pas la détention juridique, celle qui nécessite une autorité nécessaire pour livrer des renseignements qui ne lui appartiennent pas et qui n'émanent pas de lui. Pour l'autre plainte (02-02-00001), l'intimé dans cette affaire a présenté au cours de l'année une requête en récusation de la présidente du comité de discipline pour partialité dans ce dossier, requête qui a été accueillie par le comité. Un autre comité a donc été formé et a commencé son travail dans cette cause ce printemps; la cause se poursuivra en 2006-2007.

Pour les autres enquêtes, les syndiques adjointes et le syndic ont relevé des infractions pour lesquelles il s'en est suivi des avertissements et recommandations aux agronomes concernés afin d'éviter que des situations similaires ne se répètent.

Un dossier a été référé par le Bureau du syndic au comité d'inspection professionnelle pour une enquête particulière sur la compétence. Aucun dossier n'a été soumis au comité de révision par un demandeur d'enquête et un dossier a fait l'objet d'une conciliation entre le demandeur d'enquête et l'agronome. Aucun différend n'a été soumis au Bureau du syndic pour la conciliation d'un compte d'honoraires.

Enfin, au cours de l'année, le Bureau du syndic a répondu à quelque 130 demandes d'information venant tant des membres que du public. Les principaux sujets ayant fait l'objet d'une demande sont :

- les règles de l'art et la rigueur professionnelle;
- les PAEF, bilans de phosphore et l'agroenvironnement (REA);
- les relations avec le client;
- le départ d'un agronome d'un organisme et le comportement à adopter;
- le transfert et l'appartenance des dossiers;
- les conflits d'intérêts;
- la fermeture d'un organisme pour lequel l'agronome travaille;
- les relations avec les collègues (notamment le respect et la collaboration);
- la définition des actes agronomiques;
- la facturation des actes agronomiques, les honoraires et la perception des comptes.

Le syndic a rédigé quelques chroniques dans *l'Agro-Nouvelles* sur les aspects entourant la pratique professionnelle et la déontologie et sur les décisions du comité de discipline. Il a aussi continué à participer aux travaux du comité *ad hoc* sur les conflits d'intérêts, responsable de la préparation du forum du 7 septembre dernier sur le sujet et du colloque du 31 mars 2006. Le syndic a également participé à la rédaction de *l'Examen sur la pratique professionnelle en agronomie*, destiné aux nouveaux agronomes.

Le Code de déontologie des agronomes

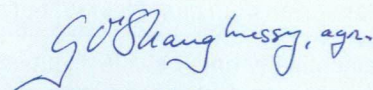
Trois séances de formation sur le *Code de déontologie des agronomes* ont été données en cours d'année par le syndic, où quelque 70 agronomes ont pu parfaire leurs connaissances sur leurs obligations déontologiques et professionnelles. À ce jour, quelque 440 agronomes au total ont suivi cette formation.

Des rencontres avec la relève agronomique

Dans le cadre de trois séances de formation et d'une séance d'études de cas sur le *Code de déontologie des agronomes*, le syndic a rencontré au cours de l'année quelque 140 finissants en agronomie et en génie rural des universités Laval et McGill. Les participants ont ainsi pu se familiariser avec les obligations professionnelles des agronomes et le cadre légal qui balise leur pratique. Ces courtes rencontres ne sauraient toutefois remplacer un cours plus complet qui devrait faire obligatoirement partie du bagage académique de tout aspirant agronome avant qu'il ne se présente à l'examen d'admission à l'Ordre des agronomes du Québec.

Des constatations... pour le futur

À la lueur de la teneur des demandes de renseignements et des enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic cette année et les années précédentes, force est de constater que l'Ordre des agronomes du Québec devra redoubler d'effort pour bien faire connaître à ses membres et à leurs employeurs ses politiques et lignes directrices et les obligations déontologiques des agronomes. Cela est particulièrement vrai pour la *Politique générale concernant la surveillance des actes agronomiques*, la *Directive de l'OAQ concernant la facturation des actes agronomiques* et les notions entourant l'indépendance professionnelle.



GEORGES O'SHAUGHNESSY, AGRONOME
SYNDIC

Les comités légaux sont créés en vertu du *Code des professions* et des règlements de l'OAQ afin de répondre aux obligations légales de l'Ordre. Ils s'assurent du contrôle de l'exercice de la profession par la mise en place et l'application de différents mécanismes. Ces comités sont permanents et se réunissent régulièrement. Leurs mandats respectifs sont déterminés par le Bureau.

Admission

Membres du comité

Président :	M. Éric Lavoie, agr. M. Pierre Dionne, agr. (à compter de novembre 2005) M. Jean-Claude Dufour, agr. M ^{me} Julie Fréchette, agr. (jusqu'en novembre 2005) M ^{me} Katherine McClintock, agr. M ^{me} Nancy Morin, agr. M ^{me} Karinne Normand, agr. (jusqu'en novembre 2005) M ^{me} Chantal Strévey, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques
Collaboratrice :	M ^{me} Caroline Veillette, agr.

Mandat et objectifs du comité

Le comité d'admission a le mandat de voir à la bonne marche du processus d'admission à la pratique professionnelle à l'OAQ. En 2005-2006, le Bureau lui a confié les mandats suivants :

- rédiger un examen écrit portant sur l'ensemble de la réglementation de l'OAQ et collaborer à la modification du *Règlement sur l'admission à la pratique de la profession d'agronome* afin d'imposer aux candidats cet examen écrit, en plus de l'examen oral;
- collaborer à la révision des critères de l'OAQ pour la reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles.

Survol des principaux dossiers

L'année 2005-2006 aura été une année de réflexion sur le processus d'admission, le Bureau ayant mandaté le comité de travailler sur l'imposition d'un examen écrit qui s'ajouterait à l'examen oral, une fois modifié le *Règlement sur l'admission à la pratique de la profession d'agronome*. Le comité a simultanément reçu du Bureau, au début de 2005, un mandat plus urgent qui a mobilisé ses énergies tout au cours de l'année. Il s'agissait de rédiger un examen sur la pratique professionnelle en agronomie sous la forme d'un questionnaire à choix multiples portant sur l'ensemble de la réglementation de l'Ordre. Ce questionnaire, destiné aux nouveaux agronomes admis à compter d'avril 2005, devait leur être transmis par la

poste à la suite de leur admission, dans le cadre du programme de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle 2005-2006. Pour ce faire, au cours d'une réunion en personne et de deux conférences téléphoniques, les membres du comité ont rédigé cet examen, à titre de membres d'un sous-comité de l'inspection professionnelle. Compte tenu de la nature de cette évaluation, ce sous-comité a travaillé en collaboration avec la secrétaire de l'ordre, M^{me} Louise Rougeau, agr., et avec le syndic, M. Georges O'Shaughnessy, agr. L'examen a par la suite été transmis aux nouveaux agronomes admis durant l'année 2005-2006.

Forts de cette expérience, les membres du comité d'admission seront bien outillés pour rédiger l'examen écrit qui deviendra éventuellement obligatoire, en plus de l'examen oral, pour être admis à l'OAQ.

Enfin, le comité d'admission a transmis ses commentaires au comité de la formation des agronomes au sujet des critères pour la reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles. L'expertise du comité était importante à cet égard compte tenu de sa connaissance des exigences de l'Ordre pour l'admission des agronomes et des enjeux de la profession.

Comme d'habitude, dans le cadre de ses réunions, le comité a pris en compte les commentaires reçus des examinateurs et des candidats qui ont participé aux trois sessions annuelles d'examen d'admission à la pratique et a proposé des améliorations à apporter aux documents utilisés pour l'admission.

Le comité est fier de constater que l'outil privilégié par de nombreux candidats pour se préparer à l'examen est le *Mémento de l'agronome du Québec*. Il constate également que de plus en plus de candidats utilisent le service de parrainage proposé par l'OAQ aux personnes qui n'ont pas réussi l'examen d'admission. Il s'agit de l'accompagnement d'un candidat, pour une période d'environ six mois, par un agronome examinateur senior. Cet accompagnement est donc adapté aux besoins particuliers du futur agronome.

Au cours de la dernière année, l'Ordre a continué d'établir des relations avec les étudiantes et les étudiants des deux facultés d'agronomie par le biais du comité de liaison des étudiantes et étudiants de la FSAA - OAQ et de l'Association des futurs agronomes du Québec - Université McGill. De nombreuses activités liées au cheminement préparatoire à la vie professionnelle ont été organisées afin de faire connaître la profession d'agronome et le rôle d'un ordre professionnel aux étudiants de ces deux facultés, dont notamment l'activité « agronome d'un jour en milieu de travail » qui s'est soldée par une vingtaine de jumelages d'un étudiant et d'un agronome.

Enfin, des trois sessions d'examen qui ont eu lieu lors de l'exercice financier 2005-2006, deux ont été tenues à Québec et une à Longueuil. Ainsi, au cours de la dernière année, 195 candidats se sont présentés à l'examen de l'Ordre et parmi ceux-ci, 159 ont obtenu un permis d'exercice de la profession alors qu'un candidat a reçu un permis temporaire. Ce permis a été délivré par le Bureau conformément à l'article 41 du *Code des professions* et est valide pour un an, le temps de permettre à cet agronome de réussir l'examen de français de l'Office de la langue française. Pour bénéficier d'un tel permis, le candidat

devait démontrer que, dans son pays d'origine (dans le présent cas, l'Argentine), il exerçait la même profession que celle des membres de l'OAQ.

Les agronomes qui ont fait partie des comités d'examineurs cette année sont :

Diane Allard
Suzelle Barrington
Claude Béland
Patrick Bélanger
Réginald Belzile
Guy Bergeron
Gérard E. Boutin
Luc Boutin
Josée Cadieux
Hélène Cliche
Sylvie Côté
Bruno Demers
Richard Derome
Pierre Dionne
Gilles Doyon
Francis Drouin
Jean Duval
Michel Fortier
Julie Fréchette
André Gagnon
Véronique Gagnon
Dany Gingras
Sylvain Gingras
Gilles Guilbault
Patrice Guillet
Anne L'Heureux
Annie Lafrance
Line Landry
Johanne Laplante
Louiselle Lebel
Jean Lecours
Manon Lepage

Sylvie Lévesque
Bruno Maltais
Éric Massicotte
Donald Michaud
Jocelyne Morin
Nancy Morin
Laurent Munyan
Karinne Normand
Germain Pelletier
Luc Pelletier
André Picard
Denis Poirier
Alain Proulx
Agnès Ratelle
Jacques Rioux
Frédéric Robert
Virginie Rochet
François Rousseau
Daniel Roussel
Nelson Roy
André Saint-Hilaire
Gaston Saint-Laurent
Linda Saucier
Robert Savage
Christian Simard
Thomas-Louis Simard
Nicolas Simoneau
Chantal Strévey
Martial Tremblay
Valérie Tremblay
Larbi Zerouala

Je désire remercier chaleureusement les examinateurs pour tout le professionnalisme et la rigueur dont ils ont fait preuve. Je tiens également à souligner la collaboration des membres du comité d'admission et le dévouement de mesdames Claudine Lussier, Louisette Rougeau, Johanne Bisson, Josée Vaillancourt, Angèle Morin et Caroline Veillette.

ÉRIC LAVOIE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

Discipline

Membres du comité

Présidence : M^e Carole Marsot
M^e Pierre Linteau
M^e Jean-Guy Légaré

Le comité de discipline se compose de trois personnes pour chaque cause, soit un président et deux agronomes. Ces derniers sont nommés par le secrétaire du comité de discipline, au besoin, à partir d'une liste de noms adoptée par le Bureau, tel que prescrit par l'article 117 du *Code des professions*.

Ont ainsi siégé en 2005-2006 les membres suivants :

M. Pierre Bélanger, agr.
M. Denis Y. Charlebois, agr.
M. Jean Duval, agr.
M. Régent Leduc, agr.
M^{me} Nancy Morin, agr.
M. Romain Rioux, agr.
M^{me} Louisette Rougeau, agr.,
Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif : M^{me} Johanne Bisson, préposée
Service aux membres et
affaires juridiques

Secrétaire :

Soutien administratif :

Mandat

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un agronome pour une infraction au *Code des professions*, à la *Loi sur les agronomes* ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le comité est saisi également de toute plainte contre une personne qui n'est plus membre de l'Ordre pour une infraction commise à ces lois et règlements alors qu'elle était agronome et il doit alors décider s'il y a eu infraction. Après audition, à la suite d'un verdict ou d'un plaidoyer de culpabilité, il doit imposer une ou plusieurs sanctions comme stipulé à l'article 116 du *Code des professions*.

Activités de l'année

Les audiences se sont poursuivies relativement aux deux plaintes qui avaient été reçues par le comité de discipline en 2002. Bien que l'an passé, le comité ait rendu une décision de culpabilité sur l'une de celles-ci, le dossier est toujours ouvert puisque l'intimé a demandé une révision du mémoire de frais. Deux nouvelles plaintes ont été déposées par le Bureau du syndic en 2005-2006, une en mai 2005 et une autre à la fin de mars 2006. Aucune plainte privée n'a été reçue par le comité.

Concernant la plainte reçue le 26 juin 2002, rappelons que lors de l'audience du 11 mars 2005, le comité de discipline avait été saisi d'une nouvelle requête demandant la récusation de la présidente du comité de discipline, M^e Carole Marsot, l'intimé alléguant la partialité de cette dernière dans cette cause. Un autre comité de discipline, sous la présidence de M^e Pierre Linteau, a alors été formé pour étudier cette requête. Le comité présidé par M^e Marsot a été récusé puis remplacé par un autre comité sous la présidence de M^e Jean-Guy Légaré. De nouvelles audiences dans ce dossier sont à venir en 2006-2007.

Le lecteur est invité à lire le rapport du Bureau du syndic pour de plus amples renseignements concernant certaines causes en discipline et de consulter le tableau résumant les plaintes déposées devant le comité de discipline présenté à la page suivante.

Enfin, je profite de l'occasion pour remercier ma collaboratrice, M^{me} Johanne Bisson, pour la minutie de son travail, pour son dévouement ainsi que son professionnalisme au regard de tous les dossiers légaux, en particulier ceux du comité de discipline.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Plaintes déposées devant le comité de discipline

N° du dossier	Date de réception de la plainte	Motif(s) de la plainte	Date de la décision	Décision	Sanction
02-02-00001	26 juin 2002	<ul style="list-style-type: none"> A omis ou négligé de répondre dans les plus brefs délais à une correspondance ainsi qu'à une lettre de rappel provenant de la présidente du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des agronomes du Québec ainsi qu'à deux correspondances provenant de la syndique adjointe, contrevenant ainsi à l'article 4.01.02 du <i>Code de déontologie des agronomes</i>. A omis ou négligé d'aviser la secrétaire de l'Ordre des agronomes du Québec de son changement d'adresse, dans les 30 jours de ce changement, contrevenant ainsi à l'article 60 du <i>Code des professions</i>. <p>Total : 5 chefs d'accusation</p>	_____	En attente	_____
02-02-00002	26 septembre 2002	<ul style="list-style-type: none"> A omis d'informer la secrétaire de l'Ordre des agronomes du Québec de l'existence d'une condamnation criminelle prononcée contre lui le 13 septembre 2000 par la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), contrevenant ainsi à l'article 59.3 du <i>Code des professions</i>. Dans le cadre de sa demande d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre des agronomes du Québec pour les années 2001-2002 et 2002-2003, l'intimé a omis d'informer le Bureau qu'il a fait l'objet d'une décision judiciaire visée aux articles 45 et 45.1 du <i>Code des professions</i>, contrevenant ainsi à l'article 45.2 du même Code. <p>Total : 3 chefs d'accusation</p>	1 ^{er} mars 2005	Coupable des 3 chefs	Amende de 1400 \$ plus les déboursés. Le mémoire de frais est en révision
02-04-00003	22 novembre 2004	<ul style="list-style-type: none"> En ne fournissant pas au syndic de l'Ordre des agronomes du Québec, dans le délai indiqué, un organigramme des agronomes, technologistes et autres personnes qui donnent des conseils agronomiques au sein de l'entreprise où il exerce sa profession, alors qu'il avait été formellement requis de le faire par le syndic à trois reprises, l'intimé a entravé le travail du syndic dans le cadre d'une enquête disciplinaire, contrevenant ainsi aux articles 114 et 122 du <i>Code des professions</i>. <p>Total : 1 chef d'accusation</p>	19 mai 2005	Non coupable	_____
02-04-00004	24 mai 2005	<ul style="list-style-type: none"> En n'avisant pas ses clients qu'il se trouvait dans une situation de conflits d'intérêts, dans le cadre de la vente de la champignonnière de son beau-frère, contrevenant ainsi aux articles 3.05.03 et 3.05.04 du <i>Code de déontologie des agronomes</i>. En n'ayant pas tenu compte des limites de ses connaissances et en donnant des conseils incomplets en conseillant les clients dans le cadre de cette vente, contrevenant ainsi aux articles 3.01.01 et 3.02.05 du <i>Code de déontologie des agronomes</i>. <p>Total : 4 chefs d'accusation</p>	20 octobre 2005	Coupable sur les chefs portant sur les articles 3.05.03 et 3.05.04 ainsi que 3.02.05 (l'intimé s'est reconnu coupable)	Amende de 2000 \$ plus les déboursés
02-04-00005	30 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"> En adoptant une attitude susceptible de nuire à la réputation de la profession d'agronome en utilisant, dans un journal agricole, des propos méprisants concernant un mode de production, contrevenant ainsi à l'article 3 du <i>Code de déontologie des agronomes</i>. <p>Total : 1 chef d'accusation</p>	_____	En attente	_____

Arbitrage des comptes

Membres du comité

Président : M. Urgel Delisle, agr.
Greffière : M^{me} Louise Rougeau, agr.
Secrétaire de l'ordre

Soutien administratif : M^{me} Joanne Bisson, préposée
Service aux membres et
affaires juridiques

Deux autres arbitres nommés au besoin par le Bureau parmi les personnes suivantes :

M^{me} Sylvie Côté, agr.
M. Camil Dutil, agr.
M. Gilles Gagné, agr.
M. Jude LeBlanc, agr.
M. Yves Lefebvre, agr.
M^{me} Sylvie Thibaudeau, agr.
M. Marc Trudelle, agr.
M^{me} Anne Vanasse, agr.
M. Gaétan Villeneuve, agr.

Mandat

Étudier les demandes d'arbitrage des comptes des agronomes. Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes*, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'ordre, le formulaire prévu à cet effet.

Activités de l'année

Aucun dossier n'a été porté à l'attention du comité au cours de l'année.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECÉTAIRE DE L'ORDRE

Équivalences

Membres du comité

Présidente : M^{me} Geneviève Dufour, agr.
M^{me} Suzelle Barrington, agr.
M. Jocelyn Douhéret, agr.
M. Robert Lagacé, agr.
M. Guy Mehuys, agr.

Secrétaire : M^{me} Louise Rougeau, agr.
Secrétaire de l'ordre

Soutien administratif : M^{me} Joanne Bisson, préposée
Service aux membres et
affaires juridiques

Mandat

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour l'ouverture du permis d'exercice de la profession d'agronome.

Activités de l'année

Le comité des équivalences s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2005-2006. Il a évalué 42 dossiers, dont 34 nouveaux. De plus, il a fait l'analyse préliminaire de 5 dossiers (aussi appelés étude de cheminement de formation). À la suite de ses évaluations, le comité a recommandé au comité administratif d'accorder 32 équivalences de diplôme et 3 équivalences de formation. Ces recommandations ont été acceptées par le comité administratif permettant ainsi à ces candidats de se présenter à l'examen d'admission à la pratique agronomique.

Plusieurs candidats ont présenté un excellent dossier académique, d'où le nombre important de demandes d'équivalences acceptées.

Le comité a également constaté que de plus en plus de candidats ont vécu une intégration au secteur d'activité de l'agroalimentaire québécois en suivant le programme *Agrippez-vous*, une formation offerte par l'organisme d'intégration Carrefour Blé, avant de soumettre leur dossier à l'OAQ. Le comité considère que cette formation accroît leur chance de réussite de l'examen d'admission et facilite leur intégration à la profession.

D'autre part, M^{me} Joanne Bisson a répondu à 100 demandes d'information reçues au siège social et a rencontré plus d'une vingtaine de candidats qui préparaient leur dossier.

Soulignons par ailleurs que, à la demande du Bureau, deux représentants du comité des équivalences ont participé, en cours d'année, aux travaux du comité de la formation des agronomes afin de réviser les critères de reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles.

Je remercie les membres du comité pour leur grande implication ainsi que M^{mes} Joanne Bisson et Louise Rougeau, agr., qui contribuent au bon fonctionnement du comité des équivalences et au suivi des décisions.

GENEVIÈVE DUFOUR, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Formation des agronomes

Membres du comité

Président :	M. Marc Trudelle, agr. M. Gilles Vézina, agr. M. Pierre Prince (nommé par le MEQ – de juin 2005 à octobre 2005) M ^{me} Geneviève Duchesne (nommée par le MEQ à compter d'octobre 2005) M ^{me} Claire Dionne (membre suppléante nommée par le MEQ) M. Jacques-André Rioux, agr. (nommé par la CREPUQ) M. David Wees, agr. (nommé par la CREPUQ)
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Tel que défini par le *Règlement sur le comité de la formation des agronomes*, le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes, c'est-à-dire l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'agronome. Pour ce faire, le comité examine les objectifs des programmes de formation et leur contenu. Au besoin, il soumet avis ou rapport au Bureau de l'Ordre et aux autres organismes représentés au sein du comité concernant les programmes d'études et les diplômes qui mènent à la profession agronomique. Les mandats additionnels du comité (demandés par le Bureau de l'OAQ) sont de revoir la liste des crédits agronomiques, soit les cours reconnus par l'Ordre lors de l'étude des demandes d'équivalence de formation, d'analyser les passerelles DEC agricole et BAC en sciences agricoles, de produire des avis et d'examiner les équivalences de cours possibles entre les baccalauréats et les cours de formation continue, aux fins de délivrance d'une équivalence à une personne qui en fait la demande.

Activités

Rappelons que sur recommandation de l'Office des professions, les administrateurs du Bureau de l'OAQ ont aboli, en mars 2003, la règle d'attribution d'une équivalence de formation. Conséquemment, l'Ordre des agronomes du Québec se devait de redéfinir ses critères de reconnaissance en déterminant, comme les autres ordres, une liste précise de sujets d'études obligatoires dans toute formation en agronomie. L'Office des professions avait recommandé que le Bureau mandate le comité de la formation des agronomes de proposer ces critères. Le comité a donc soumis une hypothèse de travail présentant les cours ou thèmes obligatoires à inclure dans toute formation

reconnue par l'Ordre. Après consultation des deux facultés d'agronomie, soit celle de l'Université Laval et celle de l'Université McGill, le Bureau a convenu de demander au comité de remodeler ses critères pour les rendre plus flexibles, à l'image par exemple du système de reconnaissance du Bureau canadien d'accréditation des ingénieurs qui permet aux universités d'atteindre les exigences d'un ordre avec toute la flexibilité nécessaire à la pédagogie innovatrice recherchée par les universités.

Dans ce contexte, les membres du comité, appuyés de deux membres du comité des équivalences, se sont réunis à trois reprises entre l'automne 2005 et le printemps 2006 afin de discuter des critères de l'OAQ pour la reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles, suivant le concept des éléments essentiels à toute formation en agronomie mais pouvant être adaptés plus facilement par les universités. À la suite de ces journées de travail, le comité a soumis une proposition au Bureau à l'effet que toute formation agronomique devait inclure un certain nombre d'heures en sciences fondamentales et en sciences agronomiques, ainsi que des applications agronomiques et des activités d'intégration et d'exercice de la profession. Ce modèle a été accepté, en version préliminaire, par les administrateurs du Bureau réunis en janvier 2006, permettant aux membres du comité d'entreprendre des tests afin de vérifier l'applicabilité du nouveau modèle. Une fois adoptés par le Bureau en version finale, l'OAQ pourra faire connaître ses critères et le comité entreprendra des rencontres avec les représentants des deux universités afin d'analyser les baccalauréats reconnus par l'Ordre.

De plus, afin de répondre à la demande des administrateurs du Bureau, et tel que recommandé en 2003-2004 par le comité de la formation des agronomes, la secrétaire de l'Ordre a transmis à l'Office des professions du Québec les dernières modifications nécessaires au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*. Ce projet de règlement qui concerne la reconnaissance complète des baccalauréats des universités Laval et McGill qui répondent aux critères actuels de l'OAQ, sera adopté ce printemps par l'Assemblée nationale du Québec.

MARC TRUELLE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

Inspection professionnelle

Membres du comité

Présidente :	M ^{me} Nathalie Côté, agr. M. Richard Beaulieu, agr. M. Vital Nault, agr. M. Ernest Rickli, agr. M ^{me} Ghislaine Roch, agr. M. André Saint-Hilaire, agr. M. Jean-Jacques Simard, agr.
--------------	--

Inspecteurs :	M. Louis Drainville, agr. M ^{me} Chantale Grégoire, agr. M ^{me} Nancy Lamothe, agr. M. Jean Lecours, agr. M. Jocelyn Magnan, agr. M. Michel Perron, agr. M. André Saint-Aubin, agr.
Experts en fertilisation :	M. Louis Drainville, agr. M. Jocelyn Magnan, agr. M ^{me} Lucie Maltais, agr. M. Michel Perron, agr.
Experts en alimentation animale :	M. Charles Bachand, agr. M ^{me} Nancy Lamothe, agr.
Experte en économie, gestion, financement agricoles :	M ^{me} Chantale Grégoire, agr.
Expert en sciences et technologie des aliments :	M. Jean Amiot, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme approuvé par le Bureau, lequel a été publié dans l'édition d'avril 2005 de l'*Agro-Nouvelles*. Le programme de surveillance générale 2005-2006 se définissait comme suit :

1. 400 agronomes seront sélectionnés pour une première analyse par le comité d'inspection professionnelle (CIP)

La sélection des agronomes sera effectuée selon un des critères suivants :

- être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2000;
- produire des programmes alimentaires ou en surveiller la réalisation;
- donner des conseils associés à la vente de produits ou en surveiller la prestation;
- produire des plans de réduction des pesticides sur des terrains de golf ou en surveiller la réalisation;
- donner des conseils associés à l'économie, la gestion ou au financement agricole ou en surveiller la prestation;
- produire des plans de fertilisation ou en surveiller la réalisation;
- être à son compte depuis au moins 1 an;
- ne pas appartenir à la section de l'Abitibi-Témiscamingue, à moins de répondre à l'un des critères ci-dessus.

2. Parmi ces 400 agronomes, environ 100 agronomes seront sélectionnés pour une visite par un inspecteur.
3. Les 300 autres agronomes recevront un *Guide de vérification*. Parmi ceux-ci, environ 50 personnes pourraient recevoir la visite d'un inspecteur alors que les 250 autres agronomes recevraient une lettre de commentaires du CIP.

Dans l'objectif de mieux préparer les nouveaux agronomes à leurs devoirs et obligations en tant que professionnels et dans le but de prévenir les situations problématiques en matière de déontologie, les administrateurs du Bureau de l'OAQ ont décidé d'apporter un ajout au programme de surveillance générale 2005-2006 de l'inspection professionnelle. Les agronomes ont été informés de cette nouvelle obligation dans l'édition de juillet-août 2005 de l'*Agro-Nouvelles* :

4. Tous les agronomes admis depuis avril 2005 ont l'obligation de compléter un questionnaire portant sur l'ensemble de la réglementation de l'Ordre des agronomes du Québec.
5. Tout agronome qui n'a pas retourné son *Examen sur la pratique professionnelle en agronomie* dûment complété au comité d'inspection professionnelle ainsi que celui qui n'atteint pas le seuil de passage requis recevra la visite d'un inspecteur de l'Ordre, lequel s'assurera de son professionnalisme et de sa compétence.

N.B. : Conformément au *Code des professions*, tout agronome, incluant les administrateurs de l'OAQ, sont assujettis au processus d'inspection professionnelle, à l'exception des membres du comité d'inspection professionnelle, de la secrétaire de ce comité et des inspecteurs de l'OAQ en cours de mandat.

Cette année, les visites d'inspection centrées sur le champ d'activité de l'agronome se sont poursuivies dans les champs d'activité suivants :

- sol, environnement et régie de la production végétale;
- régie de la production animale;
- économie, gestion et financement agricoles.

Au cours de l'année, le comité a tenu six réunions et trois conférences téléphoniques afin de discuter et de prendre des décisions en relation avec son mandat et pour développer différents projets. Le CIP a participé à la mise à jour de la *Ligne directrice sur la gestion des matières fertilisantes* ainsi qu'à l'élaboration du contenu du cours *Comment faire du PAEF un outil agronomique intéressant*. De plus, en synergie avec le comité d'admission, il a collaboré à la rédaction de l'examen professionnel destiné aux nouveaux agronomes.

Dès le début de l'année, les inspecteurs ont été rencontrés pour échanger sur la campagne précédente, présenter les outils révisés de l'inspection professionnelle et préparer la saison 2005-2006. De plus, certains membres du CIP ainsi que quelques inspecteurs ont participé à des activités de formation du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec.

Les données suivantes donnent un aperçu des vérifications effectuées pour l'année 2005-2006. Ainsi, 128 agronomes ont reçu une visite de l'inspecteur. Par ailleurs, le CIP a lu et analysé 300 questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle et, parmi ceux-ci, dix agronomes ont été sélectionnés pour une visite d'inspection. Ces 128 visites ont été effectuées auprès d'agronomes répartis dans les champs d'activité suivants : 55 agronomes oeuvraient dans le champ d'activité sol, environnement et régie de la production végétale, 37 dans celui de la régie de la production animale et 21 dans celui de l'économie, de la gestion et du financement agricoles. On retrouvait également, parmi ces 128 agronomes, 15 professionnels œuvrant dans le champ d'intervention des conseils associés à la vente de produits. De plus, le comité a assuré un suivi de onze dossiers d'agronomes à qui des modifications à leur pratique avaient été demandées lors d'une inspection antérieure. En tout, le CIP a donc effectué 139 visites d'inspection professionnelle au cours du dernier exercice financier.

Fait important à mentionner, un seul dossier d'un agronome a été transmis au Bureau du syndic pour absence de réponse au comité. En effet, au cours des dernières années, le comité avait référé plusieurs agronomes au Bureau du syndic pour ne pas avoir répondu à la correspondance du comité, ce qui constitue une infraction à l'article 57 du *Code de déontologie des agronomes*.

Encore cette année, une bonne partie des efforts a été consentie pour la vérification des plans agroenvironnementaux de fertilisation. Pour ce faire, les inspecteurs et les experts en fertilisation ont analysé, au total, 44 dossiers recueillis lors de visites ou transmis par des agronomes, à la demande du CIP. De plus, au cours de l'année, le CIP a réalisé quatre enquêtes particulières auprès d'agronomes afin de vérifier leurs compétences. Ces enquêtes ont mené le comité à recommander des correctifs et des ajustements dans le contenu des dossiers tenus par ces professionnels afin d'améliorer la prestation de leurs actes agronomiques. Finalement, le CIP a procédé à l'audition de deux agronomes. Dans un des cas, le CIP a recommandé au Bureau la réussite de deux cours en fertilisation, sans retrait du permis d'exercice. Dans le deuxième cas, le comité effectuera une vérification approfondie de trois dossiers qui seront réalisés par l'agronome en question qui devra par la suite les faire réviser par un agronome ayant dix ans d'expérience en gestion agricole. Le Bureau doit étudier ces recommandations du comité et recevoir en audition, le cas échéant, l'agronome concerné par l'imposition de cours.

En terminant, je désire remercier mes collègues du comité pour leur engagement et le travail accompli au cours de l'année ainsi que les inspecteurs et les experts. Je tiens aussi à remercier d'une façon particulière les deux personnes qui nous appuient dans notre travail, soit M^{me} Louise Rougeau, agr., et M^{me} Johanne Bisson.

NATHALIE CÔTÉ, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Révision

Membres du comité

Trois membres parmi les personnes suivantes, dont une personne représentant le public :

M. Denis Bastien, agr.
M. Sylvain Blanchette,
personne représentant le public
M^{me} Louise Boulet, agr.
M. Julien Burns, agr.
M. Jacques Laganière, agr.

Soutien administratif : M^{me} Johanne Bisson, préposée
Service aux membres et
affaires juridiques

Secrétaire (au besoin) M^{me} Louise Rougeau, agr.
Secrétaire de l'ordre

Mandat

En vertu de l'article 123.3 du *Code des professions du Québec*, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres. Ce comité a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline à toute personne qui en appelle de la décision du syndic. L'article 123.5 prévoit que le comité de révision peut, dans sa réponse au demandeur :

- conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline;
- suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
- suggérer au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle;
- conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte.

Activités de l'année

Aucun dossier n'a été référé au comité de révision au cours de l'année 2005-2006.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECÉTAIRE DU COMITÉ

Les comités aviseurs sont créés pour favoriser le développement de la profession. Ils transmettent des recommandations relativement à des orientations spécifiques. Ils contribuent également à améliorer les mécanismes pour assurer le contrôle de l'exercice de la profession. Ces comités permanents se réunissent, selon les besoins, à certaines périodes de l'année.

Assurance responsabilité professionnelle

Membres du comité

Président :	M. Robert Dallaire, agr. M. Laurent Boissonneault, agr. M. Gaétan Bonneau, agr. M. Charles Labrie, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Les principales tâches, pour l'année financière 2005-2006, du comité d'assurance responsabilité professionnelle étaient de collaborer, au besoin, à la recherche du programme d'assurance responsabilité professionnelle le plus avantageux pour les membres et de proposer toute modification susceptible d'améliorer le programme offert aux agronomes.

Activités de l'année

Les membres du comité ne se sont pas réunis cette année puisque le Bureau a maintenu le programme d'assurance responsabilité professionnelle qu'il avait adopté et qu'il n'a ajouté aucun autre mandat au comité en cours d'année.

Application du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes

La prime d'assurance responsabilité professionnelle 2005-2006 est demeurée identique à celle de l'année précédente. Le nombre de membres assurés est resté sensiblement le même, soit environ 425. Toutefois, au début de mars 2006, l'amélioration du taux de pertes, jumelé aux négociations avec le courtier Aon Parizeau et l'assureur Groupe Encon, ont permis à l'OAQ d'annoncer aux membres une baisse de la prime. Ainsi, pour l'année 2006-2007, la facture s'élèvera à 813 \$.

Par ailleurs, dans un esprit de protection du public, le service légal de l'OAQ a effectué le suivi des déclarations d'assurances annuelles. Mentionnons que l'Ordre se réserve le droit, tout comme il l'a fait dans les années passées, de croiser les

renseignements détenus au dossier des membres dans le but d'identifier les agronomes qui, de par leur domaine d'intervention, sont susceptibles de donner des conseils agronomiques alors qu'ils ont déclaré ne pas poser d'actes agronomiques. Ces agronomes, ainsi que leurs clients, sont alors « à risque ». Ils doivent donc détenir un certificat d'assurance responsabilité professionnelle, ou encore s'ils sont salariés, obtenir l'engagement de leur employeur de prendre fait et cause pour eux, dans le cadre de leurs fonctions, en cas d'erreur ou d'omission professionnelle.

Je remercie les employées du siège social impliquées dans les travaux du comité soit M^{mes} Louise Rougeau, agr., et Johanne Bisson. Je ne saurais passer sous silence la collaboration de la directrice générale, M^{me} Claudine Lussier, agr., qui appuie M^{me} Rougeau dans les négociations avec le courtier d'assurance. Je remercie également tous les agronomes qui nous ont fait part de leurs commentaires au sujet du programme d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes.

ROBERT DALLAIRE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

FINANCES

Membres du comité

Président :	M. Marco Morin, agr. M ^{me} Geneviève Dufour, agr. M. Robert Gélinas, agr. M. Gilles Guilbault, agr. M ^{me} Louise Leblanc, agr. M. Louis Lesage, agr. M. André Lessard, agr.
-------------	---

Soutien du personnel
du siège social :

M^{me} Claudine Lussier, agr.,
directrice générale
M^{me} Suzanne Birtz,
technicienne en administration
M^{me} Denise Dupuis,
adjoind administrative

Résumé du mandat

Le mandat confié au comité des finances par les administrateurs du Bureau précise quatre fonctions : préparer le budget, étudier les recommandations du vérificateur à la suite du dépôt des états financiers, planifier la stratégie de placement de l'Ordre et réaliser des mandats *ad hoc*. Si les trois premières font partie intégrante des activités régulières du comité, la quatrième est sujette aux questions pour lesquelles les administrateurs du Bureau désirent recevoir un éclairage.

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, le comité des finances s'est réuni à quatre reprises, soit les 10 mai, 24 mai et 14 septembre 2005 ainsi que le 21 février 2006. Cette dernière rencontre a eu lieu au siège social de l'Ordre, tandis que les autres se sont déroulées par l'entremise d'une conférence téléphonique. Pour compléter leur travail, les membres ont également échangé à plusieurs reprises par courriel.

En plus de ses activités régulières, le comité des finances s'est penché sur huit mandats *ad hoc* reçus des administrateurs du Bureau :

- étudier la possibilité d'offrir un rabais de cotisation pour les cas particuliers;
- évaluer les jetons de présence;
- étudier les frais d'utilisation de la carte de crédit pour le paiement de la cotisation;
- évaluer le coût d'organisation du congrès de l'Ordre;
- évaluer et diversifier les sources de revenus de l'Ordre;
- analyser les états financiers des sections de l'Ordre;
- élaborer un outil de mise en commun de l'« avoir des membres » des sections;
- évaluer les frais de location du siège social.

Le comité a étudié la possibilité d'offrir un rabais de cotisation pour des cas particuliers en plus de ceux déjà accordés. Le comité en est venu à la recommandation de créer une nouvelle classe de cotisation pour les agronomes responsables d'un nouvel enfant. Cette classe permet à l'agronome de bénéficier d'un rabais des deux tiers de sa cotisation l'année suivant la naissance ou l'adoption de l'enfant. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par les agronomes présents à l'assemblée générale annuelle de juin 2005 et est entrée en vigueur avec le renouvellement du permis d'exercice 2006-2007. Les principales modalités de cette nouvelle classe ont été expliquées dans le numéro de septembre-octobre 2005 de l'*Agro-Nouvelles*.

Le comité a également reçu le mandat d'évaluer le montant et les modalités de versement des jetons de présence remis aux agronomes participant à une réunion du comité administratif et du Bureau. Ainsi, à partir du 1^{er} avril 2006, un jeton de 75 dollars sera versé pour une réunion de moins de 3,5 heures et de 150 dollars pour une réunion de 3,5 heures et plus.

Le Bureau de l'Ordre avait mis en place, pour le renouvellement du permis d'exercice 2004-2005, un service de paiement de la cotisation par carte de crédit en un seul versement. Compte tenu du faible taux d'utilisation de ce service pour lequel des frais de 20 dollars étaient chargés, le comité a recommandé que ce service soit retiré. Ce mode de paiement demeurera toutefois effectif pour l'acquittement des frais d'inscription aux activités de l'Ordre.

À la suite d'une étude du comité réalisée en 2004-2005, le Bureau avait confié au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) le soin d'organiser certains volets du Congrès 2005. À la lumière des résultats, il a été convenu de renouveler le contrat d'édition au CRAAQ pour le Congrès 2006.

Les membres du comité se sont également penchés sur les possibilités de diversifier les sources de revenus de l'Ordre. Toutefois, aucune proposition n'a vu le jour.

Pour une deuxième année, le comité a présenté aux administrateurs du Bureau son analyse des états financiers des sections et ses recommandations pour les améliorer. Il est en ressorti un nouveau mandat *ad hoc* confié au comité des finances, soit d'élaborer un outil de mise en commun de l'« avoir des membres » des sections pour obtenir un rendement supérieur de cet avoir. Les recommandations seront présentées en 2006-2007.

Finalement, l'Ordre doit prendre une décision sur le renouvellement du bail de son siège social d'ici le 1^{er} octobre 2007. Le comité a reçu le mandat d'étudier le dossier. Les recommandations seront également présentées en 2006-2007.

Remerciements

Les réalisations du comité des finances sont le fruit d'un travail d'équipe. Je tiens à remercier les autres membres du comité des finances, incluant le personnel du siège social, pour le travail accompli au cours de la dernière année. Leur expérience et leur professionnalisme ont permis de faire progresser ou mener à leur terme de nombreux dossiers.

MARCO MORIN, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

FORMATION CONTINUE

Membres du comité

Président :	M. Yvan Girard, agr. M. Luc Cyr, agr. M. Dimitri Fraeys de Veubeke, agr. M ^{me} Sylvie Lévesque, agr. M. Serge Rouleau, agr. M. Kevin Wade, agr.
Secrétaire et soutien administratif :	M ^{me} Yveline Martin, agr. Répondante en agroenvironnement et chargée de projets

Mandat

Le comité de formation continue a pour principal mandat de faire le suivi de la mise en application de la *Politique de formation continue* et de faire les recommandations appropriées au Bureau.

Cette année, le comité s'est vu confier un mandat plus spécifique par le Bureau, soit d'amorcer une réflexion sur l'opportunité d'imposer un nombre minimal d'heures de formation et même certaines formations spécifiques relatives à l'exercice profes-

sionnel. Pour ce faire, il devait plus particulièrement examiner les plans de formation continue des agronomes qui sont visés par le processus d'inspection professionnelle, en lien avec les déclarations annuelles.

Activités de l'année

Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de la dernière année, soit le 8 septembre 2005, le 14 décembre 2005 et le 3 février 2006. Les membres ont procédé à l'analyse des plans de formation continue et des déclarations annuelles de près de 300 agronomes afin d'avoir un portrait complet de la situation. À la suite de cette analyse, les membres du comité sont en mesure de constater que :

- certaines nuances sont mal comprises par les agronomes. Ainsi, la distinction entre la formation et l'information et ce qui englobe le terme « compétence » semble parfois nébuleux pour ceux-ci;
- le plan de formation continue est rarement rempli ou mis à jour, à moins que l'OAQ n'en fasse la demande spécifique dans le cadre du processus d'inspection professionnelle;
- bien que le nombre d'heures consacrées à la formation continue semble adéquat, un examen plus attentif fait ressortir que plusieurs heures ne sont pas liées à la pratique agronomique et que la pertinence d'un certain nombre d'heures de formation déclarées peut être remise en question;
- le formulaire de déclaration annuelle est mal adapté au cas des professeurs – chercheurs et, de ce fait, celui-ci est souvent inadéquatement complété dans ces cas.

À la lumière de ces constatations, les membres du comité poursuivent leurs réflexions quant au contenu de la *Politique de formation continue* et aux réformes à y apporter. Le comité présentera ses propositions de modification aux administrateurs du Bureau au cours de la prochaine année.

De plus, le comité de formation continue a recommandé que les agronomes, dont la majorité du temps est consacré à la tâche de professeur-chercheur en agronomie, soient exemptés de remplir les sections A, B et C de la déclaration annuelle, ce qui fut accepté par le Bureau.

Compte tenu du mandat du comité et de la participation mitigée de plusieurs répondants en formation continue, les membres du comité ont décidé de ne plus faire appel à ce réseau pour l'instant et d'en réévaluer la pertinence.

Enfin, bien que le comité de formation continue n'ait pas la responsabilité d'organiser la formation continue au sein de l'Ordre, il est intéressant de faire connaître les activités de formation qui furent organisées et le nombre d'agronomes qui y ont participé. Cette information est présentée dans le tableau ci-dessous.

Merci à tous les membres de l'équipe.

YVAN GIRARD, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

Formations organisées par l'OAQ Année 2005-2006

Titre	Nombre de sessions	Heures par formation	Formateur	Nombre de participants
Congrès 2005 Les productions animales... à la croisée des chemins	1	7	Les conférenciers	382
La préparation et le suivi d'un plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf	1	14	Nancy Morin, agr. Abdo Badra, agr.	24
Code de déontologie des agronomes	3	3	Georges O'Shaughnessy, agr.	81
La prestation de services professionnels en agronomie : du contrat à la facturation	2	3	Yveline Martin, agr.	52
Comment faire du PAEF un outil agronomique intéressant?	3	7	Jocelyn Magnan, agr.	77
Conflits d'intérêts et pratique agronomique : comment mieux évaluer et gérer ma pratique ?	1	7	Les conférenciers	310

LÉGISLATION

Membres du comité

Président :	M ^e Éric Gosselin, agr. M. Stéphane D'Amato, agr. M. Jacques Laganière, agr. M. Claude-André Saint-Pierre, agr. M ^{me} Micheline Ulrich, adm. nommée
Secrétaire :	M ^{me} Louise Rougeau, agr. Secrétaire de l'ordre
Soutien administratif :	M ^{me} Johanne Bisson, préposée Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Tenir à jour les règlements de l'Ordre en fonction des exigences du *Code des professions*, des priorités du Bureau et de l'évolution de la pratique agronomique au Québec.

Activités de l'année

Au cours de l'année, le comité a suivi l'évolution du *projet de Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes du Québec* qui a été transmis à l'Office des professions du Québec au printemps 2005, à la suite de son adoption par le Bureau de l'OAQ. Des discussions sont toujours en cours avec l'Office des professions afin d'arrimer ce projet à la *Politique générale de l'OAQ concernant la surveillance des actes agronomiques*.

Le comité de législation s'est réjoui de l'entrée en vigueur, le 14 juillet 2005, des articles 35.1 et 35.2 du *Code de déontologie des agronomes* afin de permettre la levée du secret professionnel en vue d'assurer la protection de personnes. Rappelons que les membres avaient été consultés à ce sujet en mai 2003 à la suite d'une nouvelle exigence du *Code des professions* (article 60.4) à laquelle sont soumis tous les professionnels québécois.

Les démarches sont toujours en cours pour modifier l'article 65 du *Code de déontologie des agronomes* afin de simplifier la signature des actes agronomiques posés sous la surveillance d'un agronome. Rappelons qu'une consultation générale a été effectuée auprès des membres à l'automne 2004 et que le projet de règlement a été adopté par le Bureau de l'OAQ puis transmis à l'Office des professions. Cette disposition devrait être en application au début de la prochaine année financière de l'Ordre.

Le comité a également poursuivi la rédaction du projet de règlement sur l'exercice en société qui permettra aux agronomes d'exercer sous la forme de deux statuts juridiques actuellement interdits aux agronomes, soit la société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) et la société par actions. Pour donner suite aux commentaires reçus de l'Office des

professions du Québec, le premier projet qui lui avait été présenté en 2004 sera remanié au cours de la prochaine année afin de refléter davantage la réalité de travail des agronomes qui exercent à leur compte.

Le comité a également poursuivi ses travaux concernant le projet de règlement qui autorisera certaines personnes à poser des actes agronomiques sous la surveillance d'un agronome. Il permettra aux finissants ainsi qu'aux stagiaires en agronomie et aux personnes qui ont obtenu une équivalence de l'OAQ de poser des actes agronomiques sous certaines conditions. Ce nouveau règlement qui s'intitulera *Règlement sur les activités visées à l'article 24 de la Loi sur les agronomes qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des agronomes* devrait être en application au début de la prochaine année financière de l'Ordre.

Les membres du comité de législation félicitent M^{me} Louise Rougeau, agr., ainsi que M^{me} Johanne Bisson, pour la qualité de leur travail.

Merci à tous les membres de l'équipe.

M^E ÉRIC GOSSELIN, AGRONOME
PRÉSIDENT DU COMITÉ

Médailles et mérites

Mandat

Les membres des comités de sélection procèdent à l'évaluation des candidatures pour les prix de l'Ordre des agronomes du Québec, soit l'Ordre du Mérite agronomique et la Médaille de distinction agronomique. Ils sélectionnent les lauréats et les recommandent aux administrateurs du Bureau.

L'Ordre du Mérite agronomique reconnaît le travail d'agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ou à la cause agronomique tout au long de leur carrière. En 2006, le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique est décerné à MM. Robert Chicoine, Gaétan Lussier, Michel Perron et Daniel A. Séguin, agronomes.

La Médaille de distinction agronomique souligne le travail exceptionnel d'agronomes pour un projet, une cause particulière ou des actions ponctuelles qui ont contribué à l'évolution de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession d'agronome. En 2006, cette médaille sera remise aux agronomes MM. Jacques Giguère et Serge Lefebvre.

Abitibi-Témiscamingue

Membres du conseil

Présidente :	M ^{me} Chantal Chartier, agr.
Conseillère et conseillers :	M. Denis Binet, agr. M. Rolland Lessard, agr. M. Haithem Limam, agr. M ^{me} Manon Mercier, agr. M. Mario Quevillon, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Mario Alain, agr.

Activités de la présidente

Au cours de l'année 2005-2006, j'ai eu le privilège de siéger avec des consoeurs et des confrères ainsi qu'avec une administratrice et deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec au sein du Bureau de l'Ordre pour veiller à l'avancement de la profession. Le secrétaire-trésorier, M. Mario Alain, agr., a pour sa part participé à quelques réunions du Bureau tenues par conférence téléphonique alors qu'un autre membre du conseil de la section, M. Mario Quevillon, agr., a participé à une rencontre du Bureau, en remplacement de la présidente. Je profite de l'occasion pour les remercier de leur implication toujours très appréciée.

Activités de la section

En début décembre 2005, plusieurs agronomes ont suivi avec intérêt le cours traitant du *Code de déontologie des agronomes* donné par le syndic de l'Ordre, M. Georges O'Shaughnessy, agr. À la suite de cette session de formation, le président de l'Ordre, M. Conrad Bernier, agr., a présenté différents dossiers et a formulé des demandes quant à la participation des membres de la section dans le choix des récipiendaires des différents prix attribués par l'Ordre à chaque année. Nous avons aussi profité de cette occasion pour présenter les derniers changements au *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)*, lesquels furent exposés par la soussignée. Ce fut une journée fort appréciée par toutes et par tous.

Nous avons réalisé durant cette année une activité de reconnaissance des agronomes ayant franchi le seuil de 25 ans de vie agronomique. Nous avons fêté les agronomes M^{mes} Claire Bolduc et Carole Lafrenière ainsi que MM. Richard Dessureault et Daniel Castonguay. De plus, la section de l'Abitibi-Témiscamingue a souhaité la bienvenue à trois nouvelles agronomes, soient M^{mes} Évelyne Rancourt, Myriam Grenon et Cloé Paradis.

CHANTAL CHARTIER, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Côte-du-Sud

Membres du conseil

Présidente :	M ^{me} Geneviève Dufour, agr.
Vice-présidente :	M ^{me} Karine Verret, agr.
Conseillère et conseillers :	M. Mario Cantin, agr. M. Michel Lemay, agr. M ^{me} Amélie Pichette, agr.
Secrétaire :	M. Romain Rioux, agr.
Trésorier :	M. Jean-Bernard Proulx, agr.

Les activités du conseil

Le conseil de la section s'est consacré à l'organisation d'activités professionnelles axées sur la formation continue. Nous avons tenu six réunions depuis l'assemblée générale annuelle et publié trois *Agro Côte-Sud*. De plus, la section est présente au sein du conseil d'administration du Centre de développement bioalimentaire du Québec.

Afin de favoriser la participation de jeunes agronomes au congrès annuel, la section a fait tirer une inscription gratuite parmi les agronomes ayant moins de cinq ans de pratique agronomique présents à l'assemblée générale annuelle; ainsi l'agronome Catherine Martineau a pu bénéficier de cette inscription lors du congrès 2005.

Le souper annuel de la section est le moment privilégié pour souligner les actions de nos confrères et consœurs et cette année, nous avons aussi souligné les 25 ans de vie agronomique de M. René Roy, agr..

En 2005-2006, nous avons tenu les trois activités suivantes : visite agronomique à la ferme de Suisses brunes de l'Isle aux Grues, tenue d'un kiosque d'information sur la profession agronomique lors de la journée *Portes ouvertes de l'UPA* et visite de l'entreprise le Mouton Blanc (fromage la Tomme du Kamouraska) et de la Brasserie Breughel. Nous avons aussi reçu le vice-président, M. Éric Lavoie, agr., dans le cadre de sa tournée de consultation des sections de l'OAQ et en avons profité pour jumeler cette activité avec la visite des installations de l'incubateur agroalimentaire.

Comme vous pouvez le constater, plusieurs activités ont été offertes cette année, cependant, il est à noter que le taux de participation varie grandement. Je tiens à remercier tous les agronomes qui ont participé activement à la vie de la section et un merci spécial s'adresse aux administrateurs pour leur grande implication dans les réunions. Sans la collaboration de tous, ces activités n'auraient pas eu lieu.

Merci !

GENEVIÈVE DUFOUR, AGRONOME
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Est du Québec

Membres du conseil

Président :	M. Philippe Dionne, agr.
1 ^{ère} vice-présidente :	M ^{me} Mylène Gagnon, agr.
2 ^e vice-président :	M. Isidore Charron, agr.
Conseillère et conseillers :	M. Réginald Belzile agr. M ^{me} Stéphanie Landry agr. M. Jacques Pelletier, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Émilien Roy, agr.

Les orientations de la section

Le plan d'action défini par les administrateurs de la section demeure orienté vers l'intégration des nouveaux membres, vers les activités de formation professionnelle et vers le maintien d'un sentiment d'appartenance à la section.

Les réunions du conseil

Les administrateurs se sont réunis à cinq reprises au cours de l'année 2005-2006 pour préparer les activités sociales et de formation continue.

Activités réalisées

Au cours de la dernière année, cinq activités ont été réalisées à l'intention des membres de la section de l'Est du Québec :

- lors de l'assemblée générale annuelle tenue à Rimouski, soirée commémorant les 25 ans de vie agronomique de sept confrères et consoeurs agronomes;
- au mois d'août, *Tournoi de golf de l'agroalimentaire* à Val-Neigette. Cette activité a notamment permis d'impliquer différents intervenants de l'agroalimentaire et de leur faire connaître le rôle de notre ordre professionnel;
- au mois d'octobre, rencontre de discussion tenue à Rimouski avec le vice-président de l'OAQ, M. Éric Lavoie, agr.;
- au mois de novembre, visite du Centre de recherche en biotechnologies marines (CRBM) situé à Rimouski;
- party de Noël au mois de décembre, tenu dans la municipalité de Saint-Fabien.

Implication des membres

Les membres de la section se sont impliqués dans plusieurs dossiers, particulièrement celui de l'énergie éolienne. Une résolution a été présentée à l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre en juin et plusieurs membres étaient présents lors du colloque provincial sur l'énergie éolienne tenu à Mont-Joli et à Rimouski les 7 et 8 décembre derniers. De plus, un certain nombre d'agronomes de la section se sont déplacés pour participer au colloque sur les conflits d'intérêts organisé par l'OAQ et tenu à Saint-Hyacinthe, le 31 mars 2006.

Bulletin de liaison

Cet outil de communication électronique maintenant bien établi nous a permis de garder contact avec nos membres et a facilité l'organisation d'activités.

En conclusion

Encore une fois cette année, nous constatons l'importance de notre section pour maintenir un lien avec l'Ordre. Nous constatons également que ce lien se développe avec la volonté du Bureau à impliquer tant les conseils de section que les membres en requérant leur point de vue sur les enjeux qui gouvernent l'évolution de notre profession.

PHILIPPE DIONNE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Estrie – Bois-Francs

Membres du conseil

Président :	M. René Baillargeon, agr.
Vice-présidente :	M ^{me} Gitane Boivin, agr..
Secrétaire-trésorier :	M. Patrice Biron, agr. (jusqu'au 23 septembre 2005) M. Jean-Sébastien Leblanc, agr. (à compter du 24 septembre 2005)
Conseillère et conseillers :	M ^{me} Suzie Gingras, agr. M. Gilles Guilbault, agr.. M. Sylvain Laroche, agr. M. Jean-Sébastien Leblanc, agr.

Activités du conseil

Au cours de l'année se terminant, les administrateurs du conseil de section se sont réunis à quatre reprises pour traiter de divers sujets reliés aux activités professionnelles et sociales.

Au cours de la dernière année, M. Patrice Biron, agr., nous a quitté en cours de mandat pour effectuer un stage à l'extérieur du pays. Ainsi, M. Jean-Sébastien Leblanc, agr., a été nommé secrétaire du conseil pour la fin du mandat.

Activités professionnelles et sociales

Lors de notre dernière assemblée générale, le sujet de nos conférenciers était *La coopération internationale en milieu agricole : qui fait quoi ?* En collaboration avec la SEMAÉ, quatre conférenciers sont venus présenter ce sujet des plus intéressants.

Au mois d'octobre dernier, une visite professionnelle a attiré environ 20 personnes. Cette activité se déroulait dans la région des Sources. Nous avons visité le laboratoire Polylab expert, un laboratoire d'analyses diverses. De plus, nous avons visité le récent complexe des Serres Savoura. Nous profitons de l'occasion pour remercier à nouveau les propriétaires de ces entreprises pour leur accueil chaleureux. Nous remercions aussi les agronomes qui se sont déplacés pour participer à cette activité.

Votre conseil a organisé son *Dîner des jubilaires* au Temps des cerises situé à Danville. Une trentaine de personnes se sont réunies afin de célébrer les 25 ans de vie agronomique de M^{mes} Chantal Farmer et Johanne Chiquette ainsi que de MM. Laurent Boissonneault, Luc Charest, Michel Lamontagne et Martin Lessard. Félicitations à ces agronomes jubilaires et aux organisateurs!

En novembre dernier, votre conseil a invité les membres de la section à venir rencontrer le vice-président de l'Ordre, M. Éric Lavoie, agr., qui nous a visités dans le cadre de la *Tournée de consultation des sections de l'OAQ*. J'aimerais ici remercier les agronomes qui ont pris le temps de venir donner leur opinion sur le rôle qu'ils entendent donner à la section de l'Estrée – Bois-Francs.

Tout au long de l'année, les administrateurs de la section ont été consultés afin de présenter leurs commentaires sur différents sujets reliés à notre ordre professionnel.

Vos administrateurs ont à cœur votre conseil régional. Je tiens à les remercier pour leur disponibilité et pour leur implication dans toutes les activités de la section. Je tiens aussi à les remercier de me donner leur point de vue franc et constructif pour l'avancement des affaires de l'Ordre. Bien entendu, je tiens à remercier les membres de la section qui ont participé à nos activités car, sans vous, nos efforts seraient vains.

RENÉ BAILLARGEON, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Laval – Rive-Nord

Membres du conseil

Président :	M. Eric Léger, agr.
Vice-président :	M. Stéphane Perreault, agr.
Trésorier :	M. François Quesnel, agr.
Conseillères et conseiller :	M ^{me} Mélissa Gagnon, agr. M ^{me} Claudine Giguère, agr. M. Richard Sénéchal, agr.
Secrétaire :	M ^{me} France Duhaime (démissionnaire en cours d'année)

Activités du président

Le conseil de section s'est réuni à six reprises au cours de la dernière année pour traiter de divers sujets reliés aux activités professionnelles et sociales. Le président de la section ou son remplaçant ont siégé à sept réunions régulières du Bureau ainsi qu'à trois réunions extraordinaires, lesquelles se sont tenues par conférence téléphonique.

Activités de la section

La section a tenu deux activités de formation continue, sous forme de déjeuners-causeries. La première a permis d'accueillir M^{me} Martine Mercier, alors 2^e vice-présidente à l'Union des producteurs agricoles (UPA), laquelle est venue nous présenter la nouvelle « entente sur les services-conseils », le 14 novembre 2005 (25 participants). Le 7 février 2006, une conférence a été donnée par M^{me} Annie Pellerin, agr., et répondante en fertilisation au MAPAQ, sur la mise à jour des grilles de référence en fertilisation (10 participants). La section a de plus organisé deux activités sociales. D'abord un souper, tenu lors de l'assemblée générale annuelle en avril dernier, a permis de souligner les 25 ans de vie agronomique des huit agronomes jubilaires de la section en 2005. Enfin, une soirée *Vins et fromages* a été organisée le 1^{er} décembre 2005 afin de souligner l'arrivée de nouveaux agronomes dans notre section (18 participants).

ÉRIC LÉGER, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Montréal – Rive-Sud

Membres du conseil

Président :	M. René Mongeau, agr.
Vice-président :	M. Gabriel Perras, agr.
Trésorière :	M ^{me} Nadia Faraj, agr. (jusqu'au 30 septembre 2005)
Conseillère et conseiller généraux :	M ^{me} Josée Chicoine, agr. M. François Ouellette, agr.
Conseillères et conseillers régionaux :	
Longueuil :	M ^{me} Emmanuelle Arès, agr. M ^{me} Martine Giguère, agr.
Saint-Jean :	M. Luc Côté, agr. M ^{me} Nadia Faraj, agr.
Valleyfield :	M. Dominique Fleury, agr. M. Jean Duval, agr.
Secrétaire :	M ^{me} Catherine Faucher, agr. M ^{me} Doris Verrette

Activités du conseil

Au cours de l'année 2005-2006, les administrateurs du conseil de la section de Montréal – Rive-Sud ont tenu cinq réunions pour fins d'administration courante et de planification des activités de la section.

Cette année a débuté par une tournée de consultation des administrateurs des sections effectuée par le vice-président de l'Ordre, M. Éric Lavoie, agr. Les administrateurs actuels ainsi que ceux des conseils précédents ont été invités à « venir nourrir » une réflexion d'orientation sur le rôle des sections au sein de l'OAQ. Une rencontre a donc été tenue, le 4 octobre dernier, au Centre de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de Saint-Jean-sur-Richelieu et une quinzaine d'agronomes y ont participé.

Activités professionnelles

Le 2 novembre 2005, la section a tenu à nouveau un mémorable souper *Vins et fromages*. Ce rendez-vous d'automne est une occasion de rendre hommage aux agronomes de la section qui ont cumulé 25 ou 50 années de pratique agronomique. C'est aussi, en quelque sorte, une occasion de fête des récoltes pour les professionnels de l'agroalimentaire que nous sommes. Cette soirée a donc rassemblé 58 participants au Musée du Haut-Richelieu de Saint-Jean-sur-Richelieu lors de laquelle 15 agronomes ont été honorés pour leur apport à la profession. Les produits du terroir ont bien sûr été à l'honneur, à la très grande satisfaction de tous.

Conférences

Depuis quelques années, la section a adopté une formule de déjeuner-conférence, lequel se tient maintenant dans le cadre du *Salon de l'agriculture* de Saint-Hyacinthe. À l'instar d'autres activités, celle-ci a été organisée conjointement avec la section de Saint-Hyacinthe. Dans le contexte de la croissance constante des prix des différentes sources d'énergie, la section a retenu un sujet d'actualité pour cette conférence : « le biodiesel ». Notre invité, M. Camil Lagacé, président et directeur général du Conseil québécois du biodiesel, est venu brosser un tableau des perspectives économiques de cette source d'énergie. Plus de 45 participantes et participants ont eu l'occasion de faire le point sur le sujet, le 11 janvier 2006, à l'Auberge des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. A suivi ce printemps une autre conférence d'actualité à l'Ordre des agronomes, soit les conflits d'intérêts et la pratique agronomique. Ce sujet complexe avait déjà fait l'objet d'un forum de l'OAQ au printemps 2005 et nous avons voulu offrir l'occasion aux membres des deux sections de prendre connaissance du mode de fonctionnement d'autres ordres professionnels, ceci avant la tenue du colloque sur les conflits d'intérêts du 31 mars 2006 organisé par l'OAQ. La rencontre précolloque fut aussi planifiée conjointement avec la section de Saint-Hyacinthe. Nous avons alors invité trois représentantes d'organisations professionnelles différentes,

soit de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de la Chambre des notaires et de l'Association des ingénieurs qui ont généreusement accepté notre invitation à participer à un super-conférence le 14 mars dernier, à l'Hostellerie Rive-Gauche de Beloeil. Cette activité a remporté un vif succès puisque plus de 80 agronomes des deux sections ont profité de cette occasion pour élargir leur horizon professionnel.

Représentation de l'OAQ

Des agronomes bénévoles de la section ont accepté de représenter l'Ordre lors d'événements provinciaux tenus dans la grande région de Montréal; plus précisément lors du *Salon de l'agriculture*. Je tiens donc à remercier les agronomes bénévoles Dominique Fleury et Gabriel Perras pour leur contribution.

Soutien aux nouveaux agronomes

La section de Montréal – Rive-Sud avait contribué à la mise sur pied d'un projet-pilote de mentorat en 2004-2005. Cette année, nous avons poursuivi notre appui à la seconde étape du projet-pilote, alors que ce programme était désormais aussi offert dans trois autres sections (Saint-Hyacinthe, Québec et Laval – Rive-Nord). Cette seconde étape devrait permettre de mieux cerner les besoins réels du projet avant de pouvoir l'offrir à l'ensemble des sections de l'OAQ. Le 27 septembre 2005, la section a lancé une invitation à tous les agronomes pour recruter des mentors et offrir un accompagnement à de nouveaux agronomes ayant trois années et moins de carrière. Pour les quatre sections, 19 agronomes ont offerts leurs services comme mentors et onze nouveaux agronomes se sont inscrits. Des sessions de formation sur la déontologie et sur le mentorat ont été offertes tant aux mentors qu'aux mentorés.

Enfin, nous conservons toujours un lien avec l'Association des futurs agronomes de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill. Cette année encore, nous avons remis une bourse de 500 \$, grâce aux surplus générés par le tournoi de golf.

Activité sociale

Un classique en la matière, une année ne peut se passer sans que la section ne tienne son célèbre tournoi de golf qui a réuni 100 participants, le 24 août dernier. Cette année a aussi été l'occasion de débiter une nouvelle association avec la section de Saint-Hyacinthe dans l'organisation de certains événements comme le tournoi de golf. Le succès de ce tournoi a été assuré par l'implication des principaux organisateurs M^{me} Josée Chicoine, agr., et M. François Ouellette, agr., que je voudrais ici remercier, ainsi que nos nombreux commanditaires.

En conclusion

Je ne saurais trop remercier les membres du conseil pour leur généreuse contribution, sans qui tout ceci n'aurait pu être réalisé. Ils se sont tous entièrement impliqués autant dans l'organisation de ces activités que dans les discussions aux réunions du conseil de la section.

Enfin, je tiens aussi à remercier très sincèrement les agronomes qui ont complété honorablement leur mandat, soit MM. Jean Duval, Dominique Fleury, François Ouellette et M^{me} Nadia Faraj qui a dû laisser en cours d'année, ainsi que M^{me} Doris Verrette, notre secrétaire.

RENÉ MONGEAU, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Outaouais

Membres du conseil

Président :	M. Marco Morin, agr.
Vice-président :	M. Jean-Jacques Simard, agr.
Conseillers :	M. Pierre Bilodeau, agr. M. Claude Fortin, agr. M. Sylvain Leclerc, agr.
Secrétaire-trésorière :	M ^{me} Francine Brunet, agr.

Les activités du président

Pour une quatrième année consécutive, j'ai siégé au comité administratif. Aux activités de ce dernier et du Bureau, j'ai également continué d'assumer la présidence du comité des finances.

Le 10 juin, à Montebello, j'ai représenté l'Ordre au congrès annuel de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC).

Les activités du conseil

Le conseil s'est réuni de façon formelle à deux reprises, soit les 21 juin et 5 octobre 2005. Entre les réunions, les communications se sont surtout effectuées par l'entremise du courriel. En plus de planifier les activités pour l'année et de veiller aux affaires courantes, le conseil s'est penché à quelques reprises sur des sujets soumis par l'Ordre et lui a présenté ses recommandations. En outre, lors de sa réunion du 5 octobre, les administrateurs ont pu discuter avec M. Éric Lavoie, agr., vice-président de l'Ordre, dans le cadre de sa tournée provinciale de consultation des onze sections.

Les activités de la section

La quatrième édition de la soirée reconnaissance a eu lieu le 25 novembre au Relais Château Cartier. Organisée sous la forme d'un *Vins et fromages*, elle a attiré vingt-cinq personnes. Nous en avons alors profité pour honorer nos collègues fêtant leurs 25 ans de vie agronomique, accueillir les agronomes de notre section qui ont joint les rangs de l'Ordre au cours de la dernière année de même que les agronomes de la région qui se sont impliqués bénévolement dans les structures de l'Ordre à l'exception des administrateurs actuels de la section. Cette année, un hommage spécial a été rendu à M. Hubert McClelland, agr., pour son apport à la profession agronomique.

En diffusant les invitations auprès des agronomes, la section a supporté, pour une cinquième année, les agrirencontres organisées par des collègues de la région. Une seule a eu lieu en 2005-2006. Le 2 juin, les programmes du volet renouveau du Cadre stratégique agricole (CSA) canadien ont été présentés par M. Sylvain Pamerleau, agr., au Centre de services agricoles de Gatineau du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Remerciements

Je souhaite remercier les autres membres du conseil de la section pour leur implication et leur dévouement au cours de la dernière année. J'adresse des remerciements particuliers à M^{me} Francine Brunet, agr., qui a été secrétaire-trésorière de la section au cours des cinq dernières années et qui tire sa révérence au terme de cette année financière.

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel du personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec. Je les remercie pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme.

Des remerciements vont également aux administrateurs du Bureau avec qui j'ai eu le privilège de gérer les activités de l'Ordre et les divers dossiers soumis à celui-ci.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux,

MARCO MORIN, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Québec

Membres du conseil

Président :	M. Robert Dallaire, agr.
Vice-présidente :	M ^{me} Nancy Morin, agr.
Conseillères et conseillers :	M. M'hammed Bouaïcha, agr. M. Jocelyn Douh�ret, agr. M ^{me} Suzanne Hall�, agr. M. Martin Larivi�re, agr. M. Andr� Lessard, agr. M ^{me} Karinne Normand, agr. M. Francis Simard, agr.
Secr�taire-tr�sorier :	M. �ric Lavoie, agr.

Activit s du conseil

Au cours de l'ann e 2005-2006, le conseil de la section a tenu huit rencontres des administrateurs. Les priorit s du conseil d'administration sont demeur es les m mes que par les ann es pass es soit d'organiser des activit s d'animation, de formation, de valorisation de l'expertise des agronomes de la section et de visibilit  de la profession.

Le comit  de liaison avec les  tudiants a poursuivi son travail sous la responsabilit  de M^{me} Karinne Normand, agr. Les activit s supervis es par ce sous-comit  furent principalement le parrainage (agronome d'un jour) et diff rentes d marches touchant le cheminement pr paratoire   la vie agronomique.

Encore cette ann e, le *Tournoi de golf de l'agroalimentaire*, sous la responsabilit  de M. Andr  Lessard, agr., a connu un autre formidable succ s. L' v nement a r uni au-del  de 160 golfeurs auxquels se sont joints plusieurs consoeurs et confr res pour partager le repas de fin de journ e. La *Soir e des G n rations 2005* a c l br  la r colte d'agronomes des ann es 1956 et 1981. M.  ric Lavoie, agr., assist  de M. Andr  Lessard, agr., et de plusieurs autres administrateurs de la section, ont vu   l'organisation de cet  v nement toujours fort appr ci . De plus, plusieurs agronomes ont particip    nos quatre d jeuners-causeries o  nous avons trait  des sujets suivants :

- organismes de bassin versant dans le paysage agricole;
- la rel ve agricole au Qu bec, o  en sommes-nous?;
- bilan alimentaire : comment  valuer la charge fertilisante de nos  levages?;
- la biodiversit  au Qu bec.

Le *D jeuner des retrait s* a, quant   lui, attir  cette ann e environ 50 convives lors d'une rencontre amicale au Resto-Pub Ryna.

Nous avons encore pu compter sur la collaboration de nos membres   de nombreuses activit s, telles la *Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation* (SAAC), la lutte contre l'ambrosia et la collecte de nourriture de Moisson-Qu bec. Ces activit s nous permettent de faire conna tre la profession agronomique au grand public.

Il est important de mentionner la contribution de nombreux b n voles aux comit s l gaux et/ou administratifs de l'Ordre. Plusieurs participent activement au sein des comit s suivants : assurance responsabilit  professionnelle, admission, inspection professionnelle, formation continue,  quivalences, etc.

Encore cette ann e, la section de Qu bec d sire remercier le Centre de r f rence en agriculture et agroalimentaire du Qu bec (CRAAQ) pour sa pr cieuse collaboration en permettant l'envoi des messages de rappel des activit s de la section par son r seau.

ROBERT DALLAIRE, AGRONOME
PR SIDENT DU CONSEIL

Saguenay – Lac-Saint-Jean – C te-Nord

Membres du conseil

Pr�sident :	M. Yvan Girard, agr.
Vice-pr�sident :	M. Martin Garon, agr.
Secr�taire :	M. Richard Wieland, agr.
Tr�sorier :	M ^{me} Francine Croft, agr.
Conseill�res :	M ^{me} Martine Bergeron, agr. M ^{me} Marilyn Girard, agr. M ^{me} Sara Villeneuve, agr.

Orientation de la section

La section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – C te-Nord compte 112 membres. Le plan d'action d fini par les administrateurs de la section demeure orient  vers l'int gration des nouveaux membres, le maintien d'un sentiment d'appartenance   la section et la participation   la r flexion sur la notion de conflits d'int r ts en regard de la pratique agronomique.

R unions du conseil

Le conseil d'administration de la section s'est r uni   quatre reprises au cours de la derni re ann e pour traiter de divers sujets reli s au plan d'action r gional. Nous avons discut  de diff rents dossiers soit du forum sur les conflits d'int r ts et de la visite du vice-pr sident, M.  ric Lavoie, agr., dans le cadre de la *Tourn e de consultation des sections de l'Ordre*. La section a tenu   d l guer deux repr sentants au forum et au colloque sur les conflits d'int r ts.

Activités

J'ai participé au Forum sur les conflits d'intérêts, de même que M^{me} Martine Bergeron, agr., le 7 septembre 2005 et ce sur invitation du Bureau de l'OAQ. Il n'y avait aucuns frais d'inscription pour cette activité, cependant la section a payé les frais de transport de ses deux délégués. Le 31 mars 2006, j'ai participé au colloque sur les conflits d'intérêts organisé par l'OAQ de même que M. Denis Larouche, agr. La section a aussi défrayé une partie des frais d'inscription et de transport. Le 5 décembre dernier, les membres du conseil de la section ont participé à la rencontre avec le vice-président de l'Ordre, M. Éric Lavoie, agr., qui nous a entretenu du rôle que doivent jouer les administrateurs de la section. Enfin, un travail préliminaire a été fait afin de souligner les 25 années de vie agronomique de trois membres de la section cette année.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil de la section pour leur précieuse collaboration et leur dévouement envers leurs consoeurs et confrères. J'estime que le travail de ces personnes mérite d'être souligné et c'est pourquoi, je les remercie au nom de tous les agronomes de la section.

YVAN GIRARD, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Saint-Hyacinthe

Membres du conseil

Président :	M. Marc Trudelle, agr. (jusqu'au 6 mars 2006)
Vice-président :	M. Hugo Fréchette, agr. et président par intérim (à compter du 6 mars 2006)
Conseillères et conseillers :	M ^{me} Martine Bourgeois, agr. M ^{me} Mélanie Hardy, agr. M. Karl Hébert, agr. (jusqu'en janvier 2006) M. Édouard Lemire, agr. M. Mario Rivard, agr.

J'aimerais remercier tous les membres du conseil de la section pour leur disponibilité et leur dynamisme tout au long de l'année. Les conseillers ont tenu plusieurs réunions régulières afin de voir à la bonne marche des affaires de la section, discuter des sujets concernant les affaires de l'Ordre et organiser des activités.

Sept activités ont été organisées au cours de l'année financière 2005-2006 :

- un souper-causerie avec M. Olivier Soucy, agr., de Agri-Gestion, sur le logiciel *Bilan alimentaire* (AGA du 26 avril 2005);
- une activité conjointe avec l'ACRA (Association des communicateurs et rédacteurs de l'agroalimentaire) sur les anglicismes avec M^{me} Marie-Éva de Villers au CRDA de Saint-Hyacinthe;
- notre traditionnel *Vins et fromages* a attiré au-delà de 100 agronomes et conjoint(e)s. Nous y avons d'ailleurs souligné les 25 ans de carrière agronomique de certains membres et avons accueilli nos nouveaux agronomes;
- une visite des entreprises Nutri-Cœuf et JEFO Nutrition International de Saint-Hyacinthe;
- un souper-conférence sur l'organisation des services-conseils chez les notaires, les comptables agréés et les ingénieurs à l'Hostellerie Rive-Gauche de Beloeil (conjointement avec la section de Montréal - Rive-Sud);
- notre tournoi de golf annuel à Saint-Hyacinthe (conjointement avec la section de Montréal - Rive-Sud);
- un déjeuner-causerie sur le biodiesel lors du Salon de l'agriculture de Saint-Hyacinthe (conjointement avec la section de Montréal - Rive-Sud).

Nous avons aussi eu l'initiative de demander l'opinion de nos membres sur la question de l'entente UPA-MAPAQ concernant les services-conseils par le biais d'un courriel.

Plusieurs membres du conseil de la section ont aussi effectué des représentations au nom de la section ou de l'Ordre au cours de la dernière année financière, notamment lors de :

- la remise des diplômes à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) de Saint-Hyacinthe;
- la cérémonie d'assermentation des nouveaux agronomes à Montréal;
- la tenue du stand de l'OAQ au *Salon de l'agriculture*, en janvier 2006;
- la remise d'une bourse, au nom de la section, à un étudiant de l'ITA de Saint-Hyacinthe dans le cadre du *Gala Méritas*.

De plus, d'autres commandites et bourses ont été accordées à :

- la Société d'agriculture pour le trophée Donat-Grégoire remis dans le cadre du *Bal des Moissons*;
- la Fondation Édouard-Brochu de l'ITA de Saint-Hyacinthe (*Gala Méritas*).

MARC TRUELLE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL

HUGO FRÉCHETTE, AGRONOME
PRÉSIDENT DU CONSEIL PAR
INTÉRIM

Trois-Rivières – Nicolet

Membres du conseil

Président :	M. Robert Gélinas, agr.
Vice-président :	M. André St-Hilaire, agr.
Conseillères et conseillers :	M. Larry Bernier, agr. M ^{me} Brigitte Desrochers, agr. M ^{me} Véronique Dionne, agr. M. Gérald Tessier, agr. M. Alexandre Tourigny, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Lucien Rheault, agr.

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan de nos activités 2005-2006. Encore cette année, nous parlons de réussite reposant sur l'ensemble des membres de notre conseil d'administration ainsi que sur tous nos membres. De plus, le CA de cette année se félicite d'avoir suscité l'intérêt et l'implication de jeunes agronomes. Nous vous savons désormais intéressés et je vous en suis très reconnaissant. Nous avons tenu une dizaine de réunions pour planifier et réaliser nos activités et, à titre de président de la section, j'ai participé aux réunions du Bureau de l'Ordre des agronomes du Québec.

À la fin d'avril, une nouvelle formule est venue encadrer l'assemblée générale annuelle (AGA) de la section alors que des conférenciers nous ont entretenus sur l'agroenvironnement. Nous avons ainsi accueilli la directrice générale de l'OAQ, M^{me} Claudine Lussier, agr., ainsi que la répondante en agroenvironnement, M^{me} Yveline Martin, agr., qui nous ont expliqué que *Concilier la protection du public, les services professionnels en agroenvironnement et les besoins des producteurs : c'est possible!* Par la suite, M. Mario Vincent, agr., du Club Agrinove, nous a fait connaître l'ACAQ, une association au service des agronomes en agroenvironnement. Le dernier conférencier, M. André Beaudoin, producteur agricole et président de l'UPA Développement international, nous a fait part de son regard critique sur le développement durable de notre agriculture. Environ 30 membres ont pu apprécier cet après-midi de conférences. Puis, le traditionnel souper de l'AGA, nous a permis de souligner les 25 ans de vie agronomique de cinq confrères de profession.

En septembre, nous avons innové en adoptant la formule de départs simultanés pour la 6^e édition de notre tournoi de golf annuel. L'enthousiasme d'environ 40 personnes, nous a permis de constater que cette activité annuelle répond à un besoin de fraterniser avec les intervenants agricoles et les agronomes dans un environnement autre que le travail.

En novembre, la section fut cordialement accueillie par une entreprise de chez-nous soit, Covilac. Un après-midi passé en compagnie des membres du personnel nous a permis de reconnaître l'importance de cette coopérative agricole, de son implication sociale et de son rayonnement. Des remerciements à M. Jean-Yves Lavoie, agr., et à son équipe pour cette visite

réussie se doivent encore d'être au menu de ce jour. Au cours de ce même après-midi, M. Éric Lavoie, agr., vice-président de l'OAQ, a poursuivi dans notre région sa tournée provinciale de consultation témoignant le rapprochement que l'OAQ souhaite établir avec ses sections. Encore une fois, la section de Trois-Rivières – Nicolet a participé activement à cette activité puisque pas moins de 25 membres ont pu discuter et échanger leurs idées avec M. Lavoie.

Au début de février, la section a participé à la *Journée de concertation régionale de la Mauricie en agroenvironnement*. Le samedi 4 février, l'activité *Vins et fromages* réunissant quelque 35 personnes, nous a permis de souligner les 50 ans de vie agronomique de l'agronome Pierre Ferron. Les participants ont eu la chance de constater l'impressionnante vie professionnelle passée et actuelle de M. Ferron. Son implication personnelle et son assurance dans certains dossiers feront que cet agronome passera sûrement à l'histoire. L'École d'agriculture de Nicolet, endroit privilégié pour cette activité annuelle, nous a reçu pour une quatrième année consécutive. Et pour terminer les activités de février, mentionnons que, le 17, la section a fait salle comble lors de la journée de formation continue de l'OAQ ayant pour thème *Comment faire du PAEF un outil agronomique intéressant?* laquelle était présentée par l'agronome Jocelyn Magnan.

En avril, une visite industrielle de l'abattoir Laprobec inc. nous a permis de visualiser les particularités des abattages cunicoles et avicoles effectués à cet endroit. Environ 25 personnes, dont certaines provenant d'autres sections, ont assisté à cette activité. Un merci spécial à son propriétaire, M. Gérald Tessier, agr., qui nous a entretenu de la problématique d'approvisionnement dans la production cunicole.

Nous avons collaboré avec les organismes du milieu à la tenue des *Agri-rencontres* et parrainé le Trophée Donat-Grégoire remis dans le cadre du *Bal des Moissons* à Victoriaville.

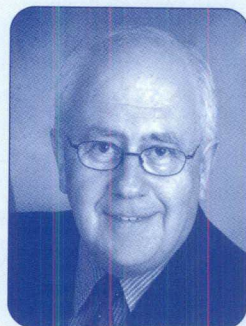
Je veux terminer en vous disant tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec vous à titre de président de section au cours des quatre dernières années. J'ai été comblé par votre dynamisme, vos nombreuses implications et votre créativité; toutes ces qualités faisant de notre région une des plus active et en santé à l'échelle provinciale. Merci pour le dévouement des plus anciens et pour l'élan de créativité suscité par la jeune relève; tout ceci m'a permis d'apprendre et de grandir avec vous. Merci de me faire croire à tout le potentiel de développement agricole de notre région... la plus belle.

À tous, merci !

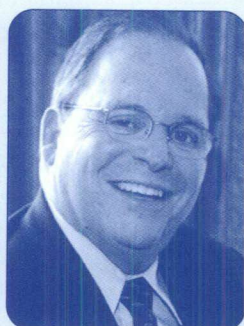
ROBERT GÉLINAS, AGRONOME, É.A.
PRÉSIDENT DU CONSEIL

L'Ordre du Mérite agronomique

L'Ordre des agronomes du Québec décerne, en 2006, à MM. Robert Chicoine, Gaétan Lussier, Michel Perron et Daniel A. Séguin, agronomes, le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique. Cette haute distinction reconnaît le travail de ces agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ainsi qu'à la cause agronomique dans le domaine des idées et des faits tout au long de leur carrière. Ces prix leur seront remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à Saint-Hyacinthe, en juin 2006.



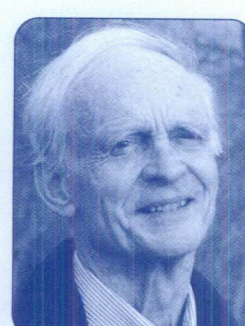
M. Robert Chicoine, agr.



M. Gaétan Lussier, agr.



M. Michel Perron, agr.



M. Daniel A. Séguin, agr.

La Médaille de distinction agronomique

L'Ordre des agronomes du Québec décerne, en 2006, à MM. Jacques Giguère et Serge Lefebvre, agronomes, la Médaille de distinction agronomique. Cette distinction souligne le travail exceptionnel réalisé par l'agronome Jacques Giguère auprès de la relève agricole. C'est aussi par cette distinction que l'OAQ souligne la contribution exceptionnelle de M. Serge Lefebvre au développement de la production avicole au Québec.

Ces prix seront remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à Saint-Hyacinthe, en juin 2006.



M. Jacques Giguère, agr.



M. Serge Lefebvre, agr.

Le Prix Henri-C.-Bois

Le Prix Henri-C.-Bois, décerné au bénévole de l'année, est remis, en 2006, à M. Thomas-Louis Simard, agronome. Par ce geste, le Bureau de l'OAQ souligne de façon particulière la contribution exceptionnelle de cet agronome à l'avancement des affaires de l'Ordre, notamment lors des sessions d'examen à la pratique où il a agi bénévolement à titre d'examineur et de président du comité d'examen au cours des 20 dernières années et pour sa généreuse contribution aux travaux des comités d'admission et d'inspection professionnelle.

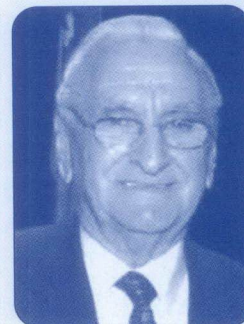


M. Thomas-Louis Simard, agr.

Le Mérite spécial Adélar-Godbout

Le Mérite spécial Adélar-Godbout de l'OAQ est une décoration qui reconnaît l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non-agronome(s) au développement de l'agriculture, de l'agronomie ou du secteur agroalimentaire québécois.

Cette décoration est accordée, en 2006, à M. Donat Roy, T.P, pour sa contribution à l'avancement de l'industrie agroalimentaire du Québec au cours de sa fructueuse carrière.



M. Donat Roy, T.P

50 ans de vie agronomique

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres. Félicitations aux agronomes suivants :

- M. Pierre Ferron, agronome
- M. Camilien Gagnon, agronome
- M. Jean Mercier, agronome
- M. Roland Saint-Laurent, agronome

Aux administrateurs de
ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Verrier Paquin Hébert
Longueuil SENCRL

Longueuil,
le 5 mai 2006

VERRIER PAQUIN HÉBERT
LONGUEUIL SENCRL
Comptables agréés

Résultats

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2006		2005	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Produits				
Cotisations brutes	1 107 610 \$	1 116 369 \$	1 069 414 \$	1 073 346 \$
Ristournes aux sections	(38 766)	(38 200)	(37 429)	(36 902)
	1 068 844	1 078 169	1 031 985	1 036 444
Admission à la pratique et équivalences	47 125	52 220	48 475	47 499
Congrès (Annexe A)	69 380	85 649	61 825	77 222
Activités de formation	-	48 810	1 750	14 280
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel	31 200	37 628	11 500	22 272
Gain sur cession de placements	-	-	-	3 280
Produits financiers	25 000	28 148	21 500	21 933
Subventions	16 975	57 217	121 385	72 305
Autres produits (Annexe B)	40 166	35 343	49 564	44 595
	1 298 690	1 423 184	1 347 984	1 339 830
Charges				
Salaires	555 974	586 517	559 240	550 236
Avantages sociaux	63 937	62 902	69 905	61 987
Abonnements et documentation	2 000	1 599	2 000	1 742
Activités de formation	-	43 484	1 925	8 175
Assurances	3 625	3 517	3 355	3 537
Bourses	8 000	9 112	9 000	7 238
Télécommunications	14 650	11 616	15 450	13 457
Congrès (Annexe A)	64 380	70 509	59 825	69 089
Cotisations	15 475	15 086	15 000	15 033
Déplacements et réunions (Annexe C)	185 300	191 702	201 620	190 155
Intérêts et frais bancaires	1 200	1 917	4 000	1 362
Occupation des locaux (Annexe D)	51 544	51 038	52 260	51 262
Poste	16 000	12 692	12 000	14 038
Publications (Annexe E)	38 400	39 673	84 100	75 534
Publicité et promotion	29 346	16 497	25 294	13 724
Secrétariat (Annexe F)	55 400	55 044	50 700	55 813
Services professionnels (Annexe G)	170 600	217 035	155 750	145 329
Amortissement des immo- bilisations corporelles	10 915	10 684	13 150	12 469
Amortissement des actifs incorporels	10 585	9 677	10 848	10 979
	1 297 331	1 410 301	1 345 422	1 301 159
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 359 \$	12 883 \$	2 562 \$	38 671 \$

(Voir les notes complémentaires)

Évolution des actifs nets

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

			2006	2005
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début	78 068 \$	304 678 \$	382 746 \$	344 075 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(20 361)	33 244	12 883	38 671
Investis en immobilisations	5 656	(5 656)	-	-
Solde à la fin	63 363 \$	332 266 \$	395 629 \$	382 746 \$


(Voir les notes complémentaires)

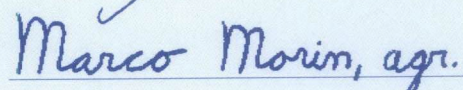
Bilan

AU 31 MARS

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 234 597 \$	1 032 580 \$
Dépôt à terme	-	175 000
Débiteurs	21 795	32 136
Frais payés d'avance	27 736	24 906
Placements réalisables au cours du prochain exercice	77 000	30 000
	1 361 128	1 294 622
Placements (note 4)	376 076	306 529
Immobilisations corporelles (note 5)	26 367	31 839
Actifs incorporels (note 6)	36 996	46 229
	1 800 567 \$	1 679 219 \$

Au nom du conseil d'administration

 , administrateur

 , administrateur

(Voir les notes complémentaires)

Bilan

AU 31 MARS

	2006	2005
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	372 798 \$	331 576 \$
Produits perçus par anticipation	1 023 242	951 728
	<u>1 396 040</u>	<u>1 283 304</u>
Avantages incitatifs reportés	<u>8 898</u>	<u>13 169</u>
	<u>1 404 938</u>	<u>1 296 473</u>
 ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	63 363	78 068
Actifs nets non affectés	<u>332 266</u>	<u>304 678</u>
	<u>395 629</u>	<u>382 746</u>
	<u>1 800 567 \$</u>	<u>1 679 219 \$</u>

(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2006	2005
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	12 883 \$	38 671 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 684	12 469
Amortissement des actifs incorporels	9 677	10 979
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(4 271)	(4 271)
Gain sur cession de placements	-	(3 280)
	28 973	54 568
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	120 247	284 095
	149 220	338 663
Activités d'investissement		
Dépôt à terme	-	175 000
Acquisition de placements	(146 547)	(223 349)
Encaissement de placements	30 000	153 837
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 212)	(1 782)
Acquisition d'actifs incorporels	(444)	(7 350)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		
	(122 203)	96 356
Augmentation des espèces et quasi-espèces	27 017	435 019
Espèces et quasi-espèces au début	1 207 580	772 561
Espèces et quasi-espèces à la fin (note 7)	1 234 597 \$	1 207 580 \$

(Voir les notes complémentaires)

1. Statut et nature des activités

L'Ordre est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 août 1937 et, depuis juillet 1973, régi par le Code des professions du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Les produits sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les produits relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme produits perçus par anticipation au passif du bilan.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthode d'amortissement	Durées
Améliorations locatives	Linéaire	Durée restante du bail
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 et 10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Durées
Base de données	10 ans
Logiciels	3 ans

2. Principales conventions comptables (suite)

Avantages incitatifs reportés

Les avantages incitatifs obtenus à la signature du bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 126 mois, et sont portés en diminution de la charge d'occupation des locaux.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces sont composées de l'encaisse et des placements à court terme liquides dont l'échéance est de 90 jours et moins.

Juste valeur des instruments financiers

Les informations requises sur la valeur des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers ont été présentées.

3. Informations sur les résultats

	2006	2005
Aide gouvernementale incluse dans les activités de formation	4 000 \$	- \$
Aide gouvernementale incluse dans les subventions	57 217 \$	- \$
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(4 271) \$	(4 271) \$

4. Placements

	2006	2005
Obligations portant intérêts à des taux variant de 2,65 % à 4,8 %, échéant d'avril 2006 à avril 2010 à la valeur d'acquisition (valeur marchande de 380 907 \$)	386 000 \$	270 000 \$
Fonds commun de placement, à la valeur d'acquisition (valeur marchande de 58 200 \$)	67 076	66 529
	453 076	336 529
Placements réalisables au cours du prochain exercice	(77 000)	(30 000)
	376 076 \$	306 529 \$

Notes complémentaires

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

5. Immobilisations corporelles

			2006	2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Biens utilisés dans l'exploitation :				
Améliorations locatives	12 927 \$	5 149 \$	7 778 \$	9 074 \$
Matériel informatique	21 617	17 649	3 967	4 714
Mobilier et équipement de bureau	70 646	56 025	14 622	18 051
	105 190 \$	78 823 \$	26 367 \$	31 839 \$

6. Actifs incorporels

			2006	2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels amortis :				
Base de données	51 718 \$	15 182 \$	36 536 \$	41 708 \$
Logiciels	17 910	17 450	460	4 521
	69 628 \$	32 632 \$	36 996 \$	46 229 \$

7. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2006	2005
Débiteurs	10 341 \$	(21 710) \$
Frais payés d'avance	(2 830)	1 460
Créditeurs	41 222	83 214
Produits perçus par anticipation	71 514	221 131
	120 247 \$	284 095 \$

Espèces et quasi-espèces

	2006	2005
Encaisse	1 234 597 \$	1 032 580 \$
Dépôt à terme	-	175 000
	1 234 597 \$	1 207 580 \$

8. Instruments financiers

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements cotés correspond approximativement à leur valeur boursière.

9. Engagements

Bail

L'organisme est locataire en vertu d'un bail venant à échéance en avril 2008. Les loyers minimums futurs totalisent 95 067 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2007	45 632 \$
2008	45 632 \$
2009	3 803 \$
2010	- \$
2011	- \$

Location-exploitation

Le total des obligations de l'organisme, en vertu de contrats de location-exploitation d'équipements de bureau, est de 2 679 \$ et comprend les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2007	2 679 \$
2008	- \$
2009	- \$
2010	- \$
2011	- \$

Renseignements complémentaires

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

Annexe A Congrès

	2006		2005	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Produits				
Inscriptions	39 380 \$	41 438 \$	27 776 \$	38 057 \$
Commanditaires et contributions	30 000	36 543	32 000	28 850
Autres	-	7 668	2 049	10 315
	69 380	85 649	61 825	77 222
Charges				
Communications	2 715	2 165	1 100	1 145
Déplacements et location d'équipement	13 845	18 277	11 800	18 483
Fournitures de bureau, impression et publicité	16 035	16 467	10 752	11 553
Hôtellerie, banquets et réceptions	29 465	32 556	35 171	36 675
Rémunération et assurances	1 000	500	200	736
Autres	1 320	544	802	497
	64 380	70 509	59 825	69 089
	5 000 \$	15 140 \$	2 000 \$	8 133 \$

Annexe B Autres produits

	2006		2005	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Commandites - Guide d'accompagnement	- \$	- \$	- \$	7 000 \$
Contributions des sections	12 096	2 550	17 094	-
Frais administratifs	9 575	9 495	12 520	9 674
Frais de réouverture de dossiers	6 375	7 200	2 625	8 850
Guides et autres documents	6 020	7 394	3 700	10 612
Divers	6 100	8 704	13 625	8 459
	40 166 \$	35 343 \$	49 564 \$	44 595 \$

Annexe C
Déplacements et réunions

	2006		2005	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Bureau et comité				
administratif	45 000 \$	46 595 \$	38 000 \$	57 238 \$
Inspection professionnelle	20 000	20 986	20 000	15 957
Enquêteurs	6 000	2 292	-	4 382
Représentants de l'Ordre	33 250	31 980	43 750	48 583
Syndics	4 500	7 485	4 500	3 033
Comités consultatifs				
Agrément des programmes	1 100	715	1 100	1 090
Finances	1 250	877	1 750	883
Formation continue	4 500	3 158	2 500	2 383
Internet	-	-	250	-
Législation	500	383	750	385
Médailles, Mérites et autres prix	500	330	500	227
Résolutions	100	74	100	70
Comités d'orientation				
Ad hoc - Normes				
de pratique en fertilisation	2 250	11 773	11 920	406
Ad hoc - PAEF	7 950	8 900	16 800	2 520
Ad hoc - Autres comités	4 000	1 809	5 500	4 828
Comités légaux				
Admission à la pratique	37 550	40 008	35 850	35 180
Arbitrage des comptes	350	-	350	-
Assurance responsabilité professionnelle	500	-	1 000	747
Discipline	4 250	4 645	4 250	4 238
Équivalences	750	580	750	453
Formation des agronomes	1 500	872	1 500	296
Inspection professionnelle	9 000	8 240	10 000	7 256
Révision	500	-	500	-
	185 300 \$	191 702 \$	201 620 \$	190 155 \$

Annexe D
Occupation des locaux

	2006		2005	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Assurance du mobilier	1 584 \$	1 501 \$	1 300 \$	1 355 \$
Entretien du local	500	707	500	737
Location des locaux	41 960	41 960	41 960	41 960
Taxe d'affaires	7 500	6 870	8 500	7 210
	51 544 \$	51 038 \$	52 260 \$	51 262 \$

Renseignements complémentaires

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

Annexe E Publications

	2006		2005	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Bulletin Agro-Nouvelles				
Composition et impression	21 250 \$	22 395 \$	24 900 \$	24 046 \$
Manutention et poste	8 400	8 759	9 500	8 365
Services professionnels	8 350	8 365	7 300	9 555
Autres	400	154	400	232
	38 400	39 673	42 100	42 198
Guide pour la prestation de services professionnels en agronomie				
Composition et impression	-	-	7 000	-
Mémento de l'agronome				
Services professionnels	-	-	35 000	33 336
	38 400 \$	39 673 \$	84 100 \$	75 534 \$

Annexe F Secrétariat

	2006		2005	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Fournitures de bureau	8 925 \$	10 647 \$	8 850 \$	9 029 \$
Frais service de paies	1 575	1 575	1 250	1 271
Imprimerie	11 875	7 758	10 750	12 663
Location et contrat d'entretien d'équipement	16 975	16 751	14 050	16 019
Messagerie	4 750	6 836	4 500	6 167
Perfectionnement du personnel	3 500	3 895	3 500	3 304
Rapport annuel	7 350	6 925	7 350	6 760
Répertoire	450	657	450	600
	55 400 \$	55 044 \$	50 700 \$	55 813 \$

Annexe G
Services professionnels

	2006		2005	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
Enquêteurs	12 000 \$	4 256 \$	15 000 \$	9 202 \$
Pratique illégale	-	6 206	-	-
Juridiques	65 500	91 350	42 000	62 570
Planification stratégique	-	-	-	-
Experts en fertilisation	4 500	1 461	4 500	3 766
Syndics	77 000	70 596	82 000	53 351
Vérification	6 000	5 750	5 750	5 500
Présidence et vice-présidence	-	30 000	-	-
Autres	5 600	7 416	6 500	10 940
	170 600 \$	217 035 \$	155 750 \$	145 329 \$

Budget 2006-2007

	2007	2006
	Budget (non vérifié)	Réal
Produits		
Cotisations brutes	1 184 495 \$	1 116 369 \$
Ristournes aux sections	(41 457)	(38 200)
	1 143 038	1 078 169
Admission à la pratique et équivalences	47 550	52 220
Congrès	79 165	85 649
Activités de formation	-	48 810
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel	39 825	37 628
Produits financiers	31 000	28 148
Subventions	-	57 217
Autres (note 1)	32 470	35 343
	1 373 048	1 423 184
Charges		
Salaires	541 926	586 517
Avantages sociaux	60 967	62 902
Abonnements et documentation	2 000	1 599
Activités de formation	2 275	43 484
Assurances	3 625	3 517
Bourses	13 300	9 112
Télécommunications	13 050	11 616
Congrès	71 665	70 509
Cotisations	15 250	15 086
Déplacements et réunions (note 2)	179 600	191 702
Intérêts et frais bancaires	750	1 917
Occupation des locaux	51 745	51 038
Poste	14 000	12 692
Publications	39 525	39 673
Publicité et promotion	26 495	16 497
Secrétariat (note 3)	55 475	55 044
Services professionnels (note 4)	266 050	217 035
Amortissement des immobilisations corporelles	8 630	10 684
Amortissement des actifs incorporels	6 720	9 677
	1 373 048	1 410 301
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	- \$	12 883 \$

Note 1

Autres produits

	2007	2006
	Budget	Réal
	(non vérifié)	
Contribution des sections	9 545 \$	2 550 \$
Frais administratifs	7 300	9 495
Frais de réouverture de dossiers	6 545	7 200
Guides et autres documents	5 630	7 394
Divers	3 450	8 704
	32 470 \$	35 343 \$

Budget 2006-2007

Note 2

Déplacements et réunions

	2007	2006
	Budget	Réal
	(non vérifié)	
Bureau et comité administratif	50 000 \$	46 595 \$
Inspection professionnelle	22 000	20 986
Enquêteurs	4 000	2 292
Représentants de l'Ordre	25 500	31 980
Syndics	6 000	7 485
Comités consultatifs		
Agrément des programmes	2 000	715
Finances	1 250	877
Formation continue	5 000	3 158
Internet	500	-
Législation	500	383
Médaille, Mérites et autres prix	500	330
Résolutions	100	74
Comités d'orientation		
Ad hoc - Normes de pratique en fertilisation	1 500	11 773
Ad hoc - PAEF	1 000	8 900
Ad hoc - Conflits d'intérêts	1 000	-
Ad hoc - Autres comités	3 000	1 809
Comités légaux		
Admission à la pratique	38 650	40 008
Arbitrage des comptes	350	-
Assurance responsabilité professionnelle	500	-
Discipline	4 500	4 645
Équivalences	750	580
Formation des agronomes	1 500	872
Inspection professionnelle	9 000	8 240
Révision	500	-
	179 600 \$	191 702 \$

Note 3
Secrétariat

	2007	2006
	Budget	Réal
	(non vérifié)	
Fournitures de bureau	8 900 \$	10 647 \$
Frais service de paies	1 750	1 575
Imprimerie	10 500	7 758
Location et contrat d'entretien d'équipement	16 125	16 751
Messagerie	6 500	6 836
Perfectionnement du personnel	4 000	3 895
Rapport annuel	7 250	6 925
Répertoire	450	657
	55 475 \$	55 044 \$

Note 4
Services professionnels

	2007	2006
	Budget	Réal
	(non vérifié)	
Enquêteurs	9 000 \$	4 256 \$
Pratique illégale	5 000	6 206
Juridiques	76 300	91 350
Experts en fertilisation	1 500	1 461
Syndics	111 750	70 596
Vérification	6 500	5 750
Présidence et vice-présidence	50 000	30 000
Autres	6 000	7 416
	266 050 \$	217 035 \$



**Normes
de
pratique**

EXAMEN SUR

LA PRATIQUE

Discipline

PROFESSIONNELLE

Enquêtes

*Amas
au champ*

**Surveillance
des actes
agronomiques**

***Formation
continue***

**Colloque
conflits
d'intérêts**



**Ordre
des agronomes
du Québec**

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal (Québec) H2L 1L3
Téléphone : (514) 596-3833 • Télécopieur : (514) 596-2974
Courriel : agronome@oaq.qc.ca
<http://www.oaq.qc.ca>